

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 - Actes
des sociétés (A) - Dépôt le 24/09/2024 - 3694 - 1997 B 00253 - 413 817 941 - TRANSPORTS
MOOLAND OSMANN SA

CONVENTION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La Société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, en abrégé "TMO SA", société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 €, ayant son siège social 27 rue Lambert 97450 SAINT-LOUIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-PIERRE (Réunion) et au registre national des entreprises sous le numéro 413 817 941, représentée par Monsieur Loqman MOOLAND en sa qualité de Président du Directoire spécialement habilité aux présentes par une décision du Directoire en date du 15 mai 2024 ;

**ci-après dénommée la société apporteuse
d'une part ;**

ET

- la Société MOOLAND TRANSPORTS, société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 € ayant son siège social 27 rue Lambert ZI de Bel Air 97450 SAINT-LOUIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-PIERRE (Réunion) et au registre national des entreprises sous le numéro 982 819 120, représentée par la société TMO SA, elle-même représentée par Monsieur Loqman MOOLAND en sa qualité de Président ;

**ci-après dénommée la société bénéficiaire,
d'autre part ;**

Il a été, en vue de l'apport partiel d'actif devant être consenti par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, arrêté de la manière suivante, les conventions réglant cet apport partiel d'actif, et notamment la consistance des biens apportés par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA et leur rémunération, sous réserve des conditions suspensives ci-après exprimées.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA entend faire apport de son activité de transports de voyageurs par autocars, transports scolaires, transports publics et collectifs de personnes sur le département de la Réunion, constituant une branche complète et autonome d'activité à la société MOOLAND TRANSPORTS.



Cette opération sera placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions des articles L. 236-18 à L. 236-30 du Code de commerce. En conséquence, il s'opérera de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA à la SAS MOOLAND TRANSPORTS, laquelle sera substituée à la première, une transmission de tous ses droits, biens et obligations relatifs à la branche d'activité apportée.

Tel qu'il sera précisé ci-après, la présente opération d'apport partiel d'actif bénéficie du régime simplifié des apports partiels d'actifs prévus par l'article L. 236-28 du code de commerce.

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

1) La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

"La Société a pour objet dans le département de la Réunion :

L'exploitation d'une entreprise de transport par autocars, transports publics et collectifs de personnes, transports scolaires et toutes activités connexes.

L'organisation de voyages et séjours individuels et collectifs ainsi que la vente de produits divers et la prestation de tous services pouvant être fournis à cette occasion.

L'achat, la vente ou la location de tous véhicules autocars ainsi que de toutes fournitures et matériels connexes.

L'acquisition, l'exploitation, la prise en location gérance ou la cession de tous fonds de commerce de transports ou agence de voyages,

Occasionnellement la mise à disposition d'autres entreprises de personnel de conduite d'autocars,

L'entretien et la réparation de tous véhicules routiers poids lourds, la vente des pièces détachées et des fournitures nécessaires à ces entretiens ou à ces réparations y compris la vente des carburants, lubrifiants ou pneumatiques utiles à leur utilisation.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."

La durée de la société de 99 ans expire le 11 novembre 2096.

Son capital social est fixé à la somme de 3 000 000 euros. Il est divisé en 138 336 actions de 21,6863 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Il est déclaré que les actions sont à ce jour toutes de même catégorie.

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre de chaque année.

2) La société MOOLAND TRANSPORTS a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2023 par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, actionnaire unique fondateur et immatriculée en date du 26 décembre 2023.

La société MOOLAND TRANSPORTS, société bénéficiaire de l'apport, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

"- L'exploitation d'une entreprise de transport par autocars et autobus, transports publics et collectifs de personnes, transports scolaires urbains et interurbains, trains, tramway, métro, téléphérique et toutes activités connexes.

- L'organisation de voyages et séjours individuels et collectifs ainsi que la vente de produits divers et la prestation de tous services pouvant être fournis à cette occasion.

- L'achat, la vente ou la location de tous véhicules autocars ainsi que de toutes fournitures et matériels connexes.

- Occasionnellement la mise à disposition d'autres entreprises de personnel de conduite d'autocars.

- L'entretien et la réparation de tous véhicules routiers poids lourds, la vente des pièces détachées et des fournitures nécessaires à ces entretiens ou à ces réparations y compris la vente des carburants, lubrifiant ou pneumatiques utiles à leur utilisation.

- La prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature et en numéraire et la gestion de ces participations, notamment par voie de prêt d'actionnaires, par voie d'achat, de vente ou d'échange d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de valeurs mobilières de toute nature et dans toutes sociétés, fusion, prise en gestion, association en participation l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ou autrement dans des sociétés favorisant l'activité du groupe TRANSPORTS MOOLAND ou ayant des activités similaires, connexes ou complémentaires à celles dudit groupe ;

- La fourniture au profit de ses filiales, sous-filiales ou de toute autre société ou groupement, de prestations de services de conseil et d'assistance en matière stratégique, de direction générale, commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative,

informatique, la réalisation d'études de toute nature, en matière de négociation de tout type de contrats et de gestion et la fourniture de toute autre prestation de services ;

- Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou à tout autre objet connexe ou complémentaire ; "

La durée de 99 ans de cette société expire le 25 décembre 2122.

Son capital social est fixé à la somme de 1 500 000 euros. Il est divisé en 15 000 actions de cent euros (100 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées à la date des présentes.

Son premier exercice social se clos le 31 décembre 2023.

3) Liens entre les sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA et MOOLAND TRANSPORTS SAS

Liens en capital :

La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA détient la totalité du capital de la société MOOLAND TRANSPORTS, depuis sa création le 30 novembre 2023.

Dirigeants communs :

- la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, personne morale représentée par Monsieur Loqman MOOLAND, assure la Présidence de la SAS MOOLAND TRANSPORTS.

- Monsieur Loqman MOOLAND a la qualité de Président du Directoire de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA.

MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION D'APPORT

Les motifs et buts qui ont incité la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA et la société TRANSPORTS MOOLAND SAS à envisager cette opération d'apport partiel d'actif peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA exerce à ce jour plusieurs activités :

- tout d'abord, elle exerce une activité de transports de voyageurs et de personnes, de transports scolaires sur le département de la Réunion directement et au travers de ses principales filiales dont elle détient la majorité du capital social,

- elle détient d'autres titres de participations en association avec des partenaires extérieurs, tant dans le secteur du transport sur le département de la Réunion et qu'en dehors du département (Mayotte, Guyane) ainsi que dans divers secteurs d'activité (collecte des déchets, contrôle technique de véhicules...).

- elle exerce une activité de "holding" dans la mesure où elle détient via la société PROMOTOM diverses sociétés immobilières.

Il a été convenu de "segmenter" les activités de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA en divers pôles :

- Pôle transport : Activité de transport de voyageurs, transports scolaires sur le département Réunion, créée par le fondateur du groupe Monsieur Osmann MOOLAND. Ce pôle englobe l'activité de transports exercée directement par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA et les participations dans les sociétés opérationnelles de transport détenues de 98 % à 100 % par la société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA (SETCOR, ECOBUS, ESCAPAD'KREOL, TRANSPORT DES SALAZES, TRANS'TAX), auxquelles s'ajoutent les titres des sociétés en nom collectif détenant les véhicules de transports ;

- Pôle Participations : ce pôle englobe les titres de participations détenus en association avec des partenaires extérieurs, tant dans le domaine du transport que dans d'autres secteurs d'activité qui feront l'objet d'apport à une société nouvelle dénommée "MOOLAND PARTICIPATIONS".

- le Pôle immobilier sera maintenu chez TRANSPORTS MOOLAND OSMANN principalement au travers de la filiale PROMOTOM détenue à 100 %.

Cette restructuration a été proposée au travers d'un apport partiel d'actif réalisé par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, apporteuse, à une société nouvelle dénommée "MOOLAND TRANSPORTS", bénéficiaire, à laquelle elle apporterait sa branche d'activité de transports et ses filiales opérationnelles.

En conséquence, la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA ne réaliserait plus d'activités opérationnelles afin de se concentrer sur son activité de holding animatrice.

La Société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, à l'issue de l'opération, modifierait son objet social pour exercer une activité de holding animatrice à part entière.

Cette restructuration permettra d'offrir une meilleure compréhension de l'organigramme du groupe MOOLAND tant en interne au profit des salariés qu'en externe au profit des différents interlocuteurs des sociétés dudit groupe.

La présente opération permet également de donner une autonomie à la branche d'activité apportée.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, apporteuse, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice social de la société.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2023 de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA figure en annexe des présentes (**annexe 1**).

Les comptes annuels de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA ont été certifiés par le commissaire aux comptes de la société et approuvés aux termes d'une décision d'assemblée générale du 27 juin 2024.

Les comptes de référence de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA ayant plus de six mois d'antériorité, une situation intermédiaire au 30 juin 2024 est jointe en **annexe 1 bis**.

La société MOOLAND TRANSPORTS, société nouvelle, a clôturé son premier exercice social en date du 31 décembre 2023, d'une durée d'un mois. Une copie du bilan est annexée (**annexe 2**).

18

Les comptes annuels de la société MOOLAND TRANSPORTS ont été approuvés aux termes d'une décision de l'actionnaire unique du 27 juin 2024.

METHODES D'EVALUATION

La présente opération concerne des sociétés sous contrôle commun conformément à la réglementation comptable (articles 710-1 et 720-1 du plan comptable général) et de l'avis du comité d'urgence n° 2005-C du 04 mai 2005, la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA détenant préalablement à l'opération 100 % du capital social de la société MOOLAND TRANSPORTS.

Cette opération d'apport partiel d'actif se réalisera en valeur nette comptable sur la base des comptes clos au 31 décembre 2023. Au plan comptable, l'opération est soumise au Titre VII du plan comptable général.

REMUNERATION DE LA SOCIETE APORTEUSE

A l'effet de réaliser l'apport partiel d'actif objet des présentes, la société MOOLAND TRANSPORTS procédera à une augmentation de son capital par création d'actions nouvelles qui seront attribuées à la société apporteuse.

Il a été convenu de créer les actions nouvelles de la société MOOLAND TRANSPORTS, jouissance du 1er janvier 2024.

COMMISSAIRE A LA SCISSION OU AUX APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L 236-28 du code de commerce (ordonnance n°2023-393 du 24 mai 2023), les soussignées déclarent que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse, détient 100 % du capital social de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, société bénéficiaire des apports.

En conséquence, conformément audit article L 236-28 du code de commerce, dans la mesure où la société apporteuse maintient sa participation à 100 % du capital social de la société bénéficiaire, depuis le dépôt des présentes au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre jusqu'à la réalisation définitive des présentes, il n'y a pas lieu à établissement d'un rapport d'un commissaire à la scission ou aux apports.

Les sociétés soussignées déclarent en tant que besoin, vouloir maintenir leur lien de participation tel que précisé aux présentes, jusqu'à la réalisation définitive de la présente opération d'apport partiel d'actif.

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA dispose d'un comité social et économique composé de 11 membres.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-8 du code du travail, le Comité Social et Economique a, préalablement à la signature du présent traité d'apport partiel d'actif, été informé et consulté sur l'opération d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions.

Le comité social et économique a émis un avis favorable à l'opération en date du 28 mai 2024.

Cela exposé, il est passé aux conventions, ci-après, relatives aux apports faits à titre d'apport partiel d'actif par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS

PLAN GENERAL

Les conventions seront divisées en huit parties :

- Première partie : apport partiel d'actif effectué par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA à la société MOOLAND TRANSPORTS
- Deuxième partie : Date d'effet de l'apport partiel d'actif - propriété - entrée en jouissance
- Troisième partie : Charges et conditions de l'apport
- Quatrième partie : Rémunération des apports
- Cinquième partie : Déclarations générales
- Sixième partie : Conditions suspensives
- Septième partie : Régime fiscal
- Huitième partie : Dispositions diverses



PREMIERE PARTIE

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIETE TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA A LA SOCIETE MOOLAND TRANSPORTS SAS

Monsieur Loqman MOOLAND, agissant au nom et pour le compte de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées :

A la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Loqman MOOLAND ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives,

de la toute propriété des biens suivants, compris parmi les éléments d'actif de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA tels qu'ils existaient au 31 décembre 2023, et avec les résultats actifs et passifs des opérations faites entre le 1^{er} janvier 2024 et la date de réalisation définitive des apports, dans la mesure où lesdites opérations concernent les biens apportés,

étant précisé que lesdits apports ci-après énumérés concernent exclusivement la branche complète et autonome d'activité de transports de voyageurs par autocars, transports scolaires, transports publics et collectifs de personnes sur le département de la Réunion, sise 27 rue Lambert 97450 SAINT-LOUIS ainsi que les titres de participations de sociétés opérationnelles de transports dont la société apporteuse détient de 98 à 100 % du capital social.

En conséquence,

- la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, arrêtée au 31 décembre 2023 et ci-après dénommée "bilan de référence" ;

- toutes les opérations actives et passives accomplies par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, depuis le 1er janvier 2024 pour l'exploitation de la branche d'activité apportée, jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront à la charge ou au profit de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS ;

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avéreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

ELEMENTS D'ACTIF TRANSMIS - EVALUATION DES APPORTS

Les apports récapitulés ci-dessous sont évalués à la valeur nette comptable et seront retenus pour cette valeur dans les écritures de la société bénéficiaire des apports.

I - Désignation des biens et droits apportés

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

Un fonds de commerce constituant l'établissement principal de la branche d'activité de transports de voyageurs sis 27 rue Lambert 97450 SAINT-LOUIS, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAINT-PIERRE sous le numéro B 413 817 941 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 413 817 941 00102.

La société apporteuse dispose, en outre, de plusieurs établissements complémentaires à usage de centres d'exploitation dans le ressort du Tribunal Mixte de Commerce de SAINT-PIERRE dont il sera fait mention ci-après.

Elle dispose également de plusieurs sites à usage de dépôts de bus et parkings.

Ce fonds comprend :

- la clientèle, l'achalandage et le droit de se dire successeur de la société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA,
- le bénéfice ou la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus par la société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA (soit pour les commandes, soit pour les approvisionnements, soit en ce qui concerne le personnel) en vue de lui permettre l'exploitation de la branche d'activité de transports de voyageurs, toutes études, références commerciales, documents commerciaux, techniques, administratifs ou financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation de la branche d'activité apportée ;
- le bénéfice ou la charge de toutes autorisations d'exploitation ou permissions administratives afférentes aux biens et droits apportés et notamment les marchés de transports scolaires, périscolaires et urbains conclus avec les collectivités locales ou organismes désignés en **annexe 3** ;
- le droit de poursuivre les contrats de crédit-bail ou de location des véhicules loués par la société apporteuse, pour permettre l'exploitation de la branche d'activité apportée et dont la liste demeure ci-annexée (**annexe 4**), le bénéfice de tous avantages résultant du rachat ultérieur des véhicules pris en location dans le cadre desdits contrats ou du rachat ultérieur des titres des sociétés propriétaires des véhicules loués (SNC) par la société apporteuse ;

- le droit au bail des locaux utilisés pour l'exploitation de la branche d'activité. Sont concernés des contrats de location soumis au code du commerce ou au code civil ci-après détaillés,
- le droit d'utilisation des logiciels informatiques utilisés pour l'activité ;
- plus généralement, tous les droits et obligations nécessaires à l'exploitation de la branche d'activité apportée,

l'ensemble des éléments ci-détaillés étant évalué à 1 544 335,22 €

2. Eléments corporels.

- un ensemble d'immobilisations corporelles comprenant des matériels, installations techniques et outillages, matériels de transports, du mobilier et matériel informatique :

* Aménagement immobilier : 28 376,04 €

Moins amortissements - 23 243,53 €, soit net 5 132,51 €

* Matériels et outillages : 461 414,47 €

Moins amortissements - 302 620,82 €, soit net : 158 793,65 €

* Installations générales : 1 028 301,84 €

Moins amortissements - 644 431,59 €, soit net : 383 870,25 €

* Matériels transports Autocars : 18 006 123,86 €

Moins amortissements - 8 651 651,27 €, soit net : 9 354 472,59 €

* Matériels transports Fourgons : 15 568,89 €

Moins amortissements - 15 284,99 €, soit net : 283,90 €

* Véhicules de services : 76 309,90 €

Moins amortissements - 45 254,68 €, soit net 31 055,22 €

* Matériels transports accessoires : 24 177,24 €

Moins amortissements - 4 950,76 €, soit net : 19 226,48 €

* Matériels informatiques : 115 295,77 €

Moins amortissements - 76 329,18 €, soit net : 38 966,59 €

* Mobilier de bureau : 8 568,19 €

Moins amortissements - 7541,83 €, soit net : 1 026,36 €

* Immobilisations en cours CILAO : 19 919,11 €

Soit un total évalué à la somme nette de 10 012 746,66 €

3. Immobilisations financières

* L'ensemble des titres de participations des sociétés opérationnelles de transports dont le détail figure en **annexe 6**, valeur nette après provision 4 170 144,69 €

* l'ensemble des titres de participations de 13 sociétés en nom collectif dont le détail figure en **annexe 7** 17,00 €

* Dépôts de garantie effectués auprès des SNC
Détail en **annexe 7**, valeur nette après provision 828 294,85 €

* Dépôts de garantie baux 7 500,00 €

4. Stocks

Stocks de matières premières et pièces de rechange

* Gazoil SAINT-LOUIS :29 500 €

* Gazoil SAINT-JOSEPH :11 050 €

* Autres stock :36 945,01 €

* Pièces de rechange :900 418,55 €

Moins provision pour dépréciation - 59 541,95 €

Soit un total évalué à la somme nette de 918 371,61 €

5. Valeurs réalisables et disponibles

. Créances clients et comptes rattachés évaluées à 6 449 479,90 €

. Clients factures à établir..... 2 347 115,09 €

Moins provision pour dépréciation compte client..... - 66 742,94 €

Soit un total évalué à la somme nette de 8 729 852,05 €

. Autres créances

* Comptes de TVA débiteur : 141 929,60 €

* Comptes débiteurs divers : 1 112 725,46 €

* Fournisseurs débiteurs : 84 328,87 €

* Avances au personnel transféré : 38 927,89 €

* Tickets restaurant : 1 477,77 €

Soit un total de 1 379 389,59 €

6. Disponibilités

Correspondant au solde des comptes bancaires au 31.12.2023

BFC : 10 815,26 €

BNP : 11 377,03 €

BRED : 29 957,33 €

CEPAC : 29 611,05 €

CA : 119 015,34 €

Soit un total de 200 776,01 €

7. Charges constatées d'avance 128 137,22 €

Soit un montant de l'actif apporté 27 919 564,90 €

Le montant total des éléments de l'actif de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, dont la transmission à la société MOOLAND TRANSPORT SAS est estimé à 27 919 564,90 €.

PASSIF TRANSMIS

La société MOOLAND TRANSPORTS SAS prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la société apporteuse, le passif de cette dernière, relatif à la branche d'activité apportée existant au 31 décembre 2023, et dont le montant est ci-après indiqué :

1. Emprunts et dettes financières

Emprunts dont le détail est annexé (**annexe 8**) 7 871 665,62 €

2. Fournisseurs et comptes rattachés 5 192 780,86 €

. Dettes fournisseurs : 4 482 411,93 €

. Factures non parvenues : 628 026,53 €

. Pénalités : 82 342,40 €

3. Clients créditeurs 101 910,00 €

. Avances et acomptes reçus : 15 932,00 €

. Rabais, remises et ristournes à accorder : 85 978,00 €

4. Dettes fiscales et sociales 1 842 491,95 €

. CSE :29 364,30 €

. Personnel rémunérations dues :5 837,65 €

. Congés à payer : 494 743,57 €

. Primes :122 246,14 €

. Autres charges à payer : 244 734,75 €

. Oppositions :2 833,71 €

. Charges sociales sur congés payés :87 356,63 €

. Autres charges sociales48 946,95 €

. Organismes sociaux (CGSS – retraite – mutuelle – prélèvements à la.
à la source, taxe apprentissage - prorata 90,80 %) 533 794,58 €

. Autres impôts et charges à payer (CFE -CVAE)12 402,00 €

. TVA (comptes créditeurs – à payer) : 260 231,67 €

5. Autres dettes

. Comptes créditeurs divers 579 372,53 €

Soit un montant de passif transmis de 15 588 220,96 €

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire. Cependant, la société apporteuse reste solidairement obligée avec la société bénéficiaire au paiement des dettes transmises.

ACTIF NET TRANSMIS

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS s'élève donc à :

- Total de l'actif 27 919 564,90 €

- Total du passif..... 15 588 220,96 €

Soit un actif net apporté de 12 331 343,94 €

14

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Outre les éléments d'actifs et de passif ci-dessus visés et détaillés, sont apportés à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS les engagements pris par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA ou dont celle-ci bénéficie, le cas échéant, pour l'exploitation de la branche d'activité apportée, qui figurent en "hors bilan" dans les comptes de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA au 31 décembre 2023.

a) Contrats de crédits bail et de location

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA est actuellement titulaire de contrats de crédit-bail ou de location longue durée relatifs à des véhicules affectés exclusivement à l'activité apportée auprès de différents organismes financiers ou de sociétés en nom collectif, dont la liste figure en **annexe 4** des présentes.

La société MOOLAND TRANSPORTS SAS déclare avoir pris connaissance desdits contrats de crédit-bail et/ou de location. Elle s'engage à poursuivre, sans aucune interruption, lesdits contrats selon les mêmes clauses et conditions.

La société apporteuse déclare, en outre, que les loyers desdits contrats ont été régulièrement payés et qu'il n'existe aucun litige avec les sociétés propriétaires des véhicules.

Monsieur Loqman MOOLAND s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à obtenir préalablement à la date de réalisation définitive de l'apport toutes autorisations et signatures qui seraient nécessaires à l'effet d'assurer, sans restriction ni réserve, la transmission à la société bénéficiaire du bénéfice desdits contrats de location. A défaut, avec l'accord des bailleurs, les parties s'engagent à signer de nouveaux contrats de crédit-bail et/ou de location.

b) Cautions données

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse s'est portée caution auprès de la SASU ESCAPAD'KREOL dont le détail est joint en **annexe 9**.

Dans le cas où la substitution de caution, ne s'avèrerait pas possible, la société MOOLAND TRANSPORTS s'engage à contre garantir la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA de toutes les conséquences de l'exécution de ces engagements.

c) Cautions reçues

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse, bénéficie de cautions consenties par la société HOLTOM, sa société mère, à concurrence d'un montant total de 2 760 000 € au 31 décembre 2023 dont la liste est jointe en **annexe 9**.

Il est déclaré que conformément aux dispositions de l'article 2318 du code civil (ordonnance 2021-1192 du 15 septembre 2021), à la jurisprudence ainsi qu'aux effets de la transmission universelle du patrimoine résultant de l'apport partiel d'actif, l'obligation de la société HOLTOM, caution de la société apporteuse à concurrence d'un montant de 2 760 000 €, est maintenue au profit de la société bénéficiaire, pour la garantie des dettes nées avant que l'opération d'apport partiel d'actif ne soient devenues opposables aux tiers.

Monsieur Loqman MOOLAND, également Président de la SAS HOLTOM s'engage à faire confirmer l'opération par les associés de la SAS HOLTOM.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds de commerce, inclus dans la branche d'activité apportée appartient à la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA pour l'avoir reçu par apport en nature de Monsieur Osmann MOOLAND aux termes d'un acte notarié reçu le 24 juillet 1998 par Maître Jean-Jacques BASTI, notaire à SAINT-LOUIS et à la suite de la fusion-absorption des sociétés TRANSUD et MTER en date du 15 septembre 1998.

MARCHES ET LIGNES DE BUS

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse, est titulaire que ce soit en propre, par l'intermédiaire d'un groupement momentané d'entreprises ou encore ès qualité de sous-traitant, de 18 contrats relatifs aux marchés et délégations de service public de transports scolaires ou urbains, réguliers ou occasionnels, conclus avec des collectivités locales ou organismes dont le détail est joint en **annexe 3**.

Ces contrats ou délégations de services public prévoient notamment une autorisation, un accord ou un agrément préalable des autorités organisatrices en cas de modification intervenant au sein de l'entreprise titulaire du marché.

Les conventions de groupement momentané d'entreprises conjoints ou solidaires afférents aux contrats de marchés ou de délégations de service public prévoient également, le cas échéant, une procédure d'autorisation préalable et écrite de la part des autres membres du groupement.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la présente opération d'apport partiel d'actif relevant des opérations de fusion-scission, constitue conformément au code de la commande publique, une opération de restructuration du titulaire du marché initial vis-à-vis d'une filiale détenue à 100 %, que la présente opération n'entraîne aucune modification substantielle des clauses des contrats et n'a pas pour objet de se soustraire aux obligations légales applicables en la matière.

La société MOOLAND TRANSPORTS SAS, société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif se substituera à la société apporteuse dans l'ensemble de ses droits et obligations. Elle devra ainsi assumer l'ensemble des conditions fixées, le cas échéant, dans le règlement intérieur du groupement, dans le cahier des charges du marché ou dans les termes de l'offre du groupement retenu par la collectivité locale ou l'organisme.

Néanmoins, les soussignés ont convenu de soumettre la présente opération d'apport partiel d'actif à l'accord préalable des autorités organisatrices des 18 contrats apportés (ainsi que des contrats s'y rapportant le cas échéant), au terme d'une condition suspensive telle qu'elle est précisée en SIXIEME PARTIE de la présente convention.



ENONCIATION DES BAUX

Les droits aux baux compris dans la branche apportée résultent des faits et actes ci-après énoncés :

Locaux sis 27 rue Lambert 97450 SAINT-LOUIS

Le bail commercial relatif aux locaux sis 27 rue Lambert 97450 SAINT-LOUIS, siège social de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, consenti par acte sous seing privé en date à SAINT-LOUIS du 31 décembre 2020 par la SARL AURORE à la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA pour un usage de bureaux, n'est pas transféré dans le cadre du présent apport partiel d'actif, les services de la Direction Générale et l'ensemble des services et du personnel administratifs restant affectés à la société apporteuse.

Il est rappelé que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA a consenti à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, une convention de siège social pour les locaux sis au 27 rue Lambert 97450 SAINT-LOUIS lors de son immatriculation au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE.

1°) Ateliers sis 7, rue François Cudenet ZI Bel Air 97450 SAINT-LOUIS

Cet établissement n'est pas inscrit à l'INSEE, ni auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'un bail commercial consenti suivant acte sous seing privé en date à Saint-Louis du 31 décembre 2019, par Monsieur Abdoul Mounafe RASSOLMIAN demeurant 44, rue Fémy 97450 SAINT-LOUIS, Bailleur, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2028, moyennant un loyer mensuel TTC de 6 500 euros, payable mensuellement et d'avance le 05 de chaque mois, relatifs aux locaux ainsi désignés :

- la totalité de la parcelle DH 204 à l'exception de 10 m², sise 7, rue François Cudenet à Saint-Louis, sur laquelle est édifiée un hangar de 900 m² avec mezzanine, bureaux, toilettes et diverses dépendances.

Objet du bail : Centre d'entretien et de réparation du parc automobile et véhicules du groupe Transports Mooland.

Dépôt de garantie : néant

2°) Ateliers sis 23^{ème} Km 175 rue Jean Defos 97430 LE TAMPON

Cet établissement n'est pas inscrit à l'INSEE, ni auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'un bail commercial suivant acte notarié reçu le 17 mars 2022 par Me INGAR, notaire à SAINT-PIERRE, consenti par Monsieur Jean Laurent BEGE, Madame Gilberte GRONDIN et la SCI les Tamarins, Bailleurs, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2030, moyennant un loyer mensuel de 3 000 euros HT, relatifs aux locaux ci-désignés :

- une parcelle de terrain sise au Vingt Troisième au TAMPON avec construction consistant en un hangar à usage d'atelier et de bureau à prendre sur les parcelles plus grandes portant les numéros AK 1028 et AK 1029

Destination du bail : Exploitation par le preneur de son activité de transport de voyageurs, à usage de parkings,

Dépôt de garantie : 2 500 €.

3°) Ateliers sis 6 rue de la Passerelle 97480 SAINT-JOSEPH.

Cet établissement est inscrit en tant qu'établissement complémentaire inscrit au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE et à l'INSEE sous le numéro 413 817 941 00011

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'un bail commercial suivant acte sous seing privé du 1^{er} janvier 2024, consenti par Monsieur Thérésien BENARD domicilié 6 rue de la Passerelle à SAINT-JOSEPH, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2032, moyennant un loyer mensuel de 4 500 euros TTC, relatifs aux locaux ci-désignés :

- une portion de terrain de 4500 m² prise dans une parcelle de 6900 m² figurant au cadastre sous le numéro BY 439. L'accès au terrain se fait par une bande dénommée "entrée principale" délimitée sur le plan cadastral.

Destination du bail : accueil de la clientèle, stationnement et maintenance d'un parc d'autocars et de véhicules légers

Dépôt de garantie : néant

4°) Dépôt de bus sis Zone d'activité économique "Verger Hemery" à PETIT ILE

Ce dépôt n'est pas inscrit à l'INSEE, ni auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'un bail civil suivant acte sous seing privé du 21 juillet 2016 consenti par la Commune de PETITE ILE, pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2020, avec reconduction tacite à défaut de congé, moyennant un loyer mensuel actuel de 1 587 € relatifs aux locaux ci-désignés :

- un terrain à bâtir d'une superficie de 4 634 m² situé au sein de la zone d'activités économiques "Verger Hemery", portant le numéro AW 1400

Destination du bail : Entreposage de bus avec aménagements permettant le lavage des véhicules, dépôt de constructions modulaires à usage de bureaux

Dépôt de garantie : néant.

M

5°) Dépôt de bus sis 40 Chemin Mondon 97430 LE TAMPON

Ce dépôt n'est pas inscrit à l'INSEE, ni auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'un bail civil suivant acte notarié reçu le 09 août 2023 par Me INGAR, notaire à SAINT-PIERRE, consenti par Madame Nicole MONDON, Bailleur, pour une durée de douze années à compter du 1^{er} août 2023 pour se terminer le 31 juillet 2035, moyennant un loyer mensuel de 5 000 euros HT, relatifs aux locaux ci-désignés :

- une parcelle de terrain nu sise 40 Chemin Mondon 97430 LE TAMPON d'une superficie de 3776 m² figurant au cadastre sous les numéros BP 1346 et BP 1350

Destination du bail : Stationnement d'un parc d'autocars, maintenance et entretien courant

Dépôt de garantie : 5 000 €.

6°) Dépôt de bus sis 42, Chemin des Trois Mares 97413 CILAOS

Ce dépôt n'est pas inscrit à l'INSEE, ni auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'une mise à disposition de terrains suivant accord signé le 20 février 2015, consentie par l'Association Cultuelle Islam ayant son siège social 68 rue du Père Boiteau 97413 CILAOS, pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} mars 2015, puis illimitée, moyennant un loyer mensuel de 600 euros TTC, relatifs aux locaux ci-désignés :

- deux parcelles de terrains figurant au cadastre sous les numéros AI 1827 et AI 1828 d'une superficie de 2500 m²

Destination de la mise à disposition : Stationnement d'un parc d'autocars,

Dépôt de garantie : néant.

7°) Ateliers sis rue Saint-Vincent de Paul et François Cudenet 97450 SAINT-LOUIS

Cet établissement n'est pas inscrit à l'INSEE, ni auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'un bail commercial suivant acte sous seing privé en date à Saint-Louis du 31 décembre 2002, consenti par la SCI ETANG DU GOL ayant son siège social ZI de Bel Air 97450 SAINT-LOUIS, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2003 pour se terminer le 31 décembre 2011, moyennant un loyer actuel mensuel TTC de 13 860 euros, relatifs aux biens ci-désignés :

- deux parcelles sises rue Saint-Vincent de Paul et François Cudenet à SAINT-LOUIS – parcelle DH 1153 (ex 203) et DH 205 – avec hangar, bureaux et parkings.

Destination du bail : parking et ateliers de réparations et d'entretien d'autocars.

Dépôt de garantie : néant

Ce bail s'est poursuivi par tacite prorogation depuis le 1^{er} janvier 2012.

8°) Dépôt de bus sis rue de l'Etang 97450 SAINT-LOUIS

Ce dépôt n'est pas inscrit à l'INSEE, ni auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que la Société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, apporteuse, est titulaire d'un bail commercial suivant acte sous seing privé en date à Saint-Louis du 31 décembre 2021, consenti par la SCI L'ECLECTIQUE ayant son siège social ZI de Bel Air 97450 SAINT-LOUIS, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2030, moyennant un loyer actuel mensuel HT de 2 500 euros, relatifs au bien ci-désigné :

- une parcelle de terrain nu d'une superficie de 5 000 m² sise rue de l'Etang 97450 SAINT-LOUIS figurant au cadastre sous le numéro DH 111.

Destination du bail : non précisée.

Dépôt de garantie : néant

Un exemplaire de chacun des contrats a été transmis préalablement aux présentes au représentant de la société bénéficiaire.

Il est rappelé les dispositions applicables en cas d'apport partiel d'actif visées par l'article L 145-16 du Code de commerce alinéa 2 : *"En cas de fusion ou de scission de sociétés, en cas de transmission universelle de patrimoine d'une société réalisée dans les conditions prévues à l'article 1844-5 du code civil ou en cas d'apport d'une partie de l'actif d'une société réalisé dans les conditions prévues à l'article L 236-27 du présent code, la société issue de la fusion, la société désignée par le contrat de scission ou, à défaut, les sociétés issues de la scission, la société bénéficiaire de la transmission universelle de patrimoine ou la société bénéficiaire de l'apport sont, nonobstant toute stipulation contraire, substituées à celle au profit de laquelle le bail était consenti dans tous les droits et obligations découlant de ce bail."*

PROPRIETE DES TITRES SOCIAUX

La propriété des actions et des parts sociales apportées résulte des mentions figurant dans les statuts des sociétés émettrices, une copie des statuts, certifiée conforme par les dirigeants, ayant été remise à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS.

Monsieur Loqman MOOLAND déclare que les agréments nécessaires ont été obtenus.



NANTISSEMENTS ET PRIVILEGES

Monsieur Loqman MOOLAND pour le compte de la société apporteuse déclare que les éléments présentement apportés sont grevés des privilèges et inscriptions tel qu'il résulte de l'état délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE en date du 13 septembre 2024 dont copies sont jointes en annexe 10.

DEUXIEME PARTIE - DATE D'EFFET - PROPRIETE – JOUISSANCE

La société MOOLAND TRANSPORTS SAS sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers à elle apportés, à titre d'apport partiel d'actif, à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport, soit à l'issue de la décision de l'actionnaire unique de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS appelée à se prononcer sur l'apport décrit aux présentes et décider de l'augmentation corrélative de son capital social.

Jusqu'audit jour, la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS.

De convention expresse, il est stipulé que le présent apport partiel d'actif prendra effet fiscalement et rétroactivement au 1er janvier 2024.

En conséquence, toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2024, et concernant la branche d'activité apportée, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2024.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2024 (et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

D'une manière générale, la société bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

TROISIEME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que le représentant de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS s'oblige à exécuter :

- 1) La société MOOLAND TRANSPORTS SAS prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, en ce compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de la réalisation de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions, accords ou engagements intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, et notamment tous marchés de transports scolaires ou urbains, réguliers ou occasionnels, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques.
- 3) Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux biens ou aux créances de la société apporteuse.
- 4) Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits et taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets des apports ci-dessus.
- 5) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) Elle sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, tel qu'il est indiqué aux présentes, dans les termes et conditions où il est, ou deviendra, exigible, au paiement de tous intérêts comme la société apporteuse est tenue de le faire elle-même.

Il est ici précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA au 31 décembre 2023, donné purement à titre indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus dans tous les cas d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

Toutefois, la société MOOLAND TRANSPORTS SAS prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 1er janvier 2024 mais qui ne se révéleraient qu'après cette date. La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA sera solidairement tenue avec la société MOOLAND TRANSPORTS SAS des dettes transférées au titre de la branche d'activité apportée.

- 7) La société MOOLAND TRANSPORTS SAS sera substituée à la société apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandes qu'en défenses, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés, ainsi que pour conclure toutes transactions, donner toute acquiescement à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes en suite des sentences ou transactions.

8) Elle poursuivra, à compter de son entrée en jouissance, tel qu'il a été précisé ci-dessus les contrats de crédit-bail et/ou de location conclus auprès des divers organismes, dans les droits et obligations desquels elle sera subrogée, paiera à échéance les redevances ou loyers, et supportera tous les frais consécutifs aux transferts des contrats.

9) Conformément à la loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, affectés à l'exploitation de la branche d'activité apportée, se poursuivront, dans la mesure où ils n'auront pas été interrompus avant la date de réalisation de l'apport, avec la société bénéficiaire qui se substituera purement et simplement à la société apporteuse conformément à l'article L 1224-1 du code du travail, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif dans le bénéfice et la charge des contrats de travail des salariés transférés.

La liste des 349 salariés transférés en fonction au 31 décembre 2023 a été communiquée préalablement aux présentes au représentant de la société bénéficiaire, qui le reconnaît et est jointe en **annexe 11**.

La convention collective actuellement applicable est la convention collective 9999 (sans convention collective).

10) La société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA dispose d'un comité social et économique composé de 11 membres titulaires et 11 membres suppléants (2 collègues), dont la liste est annexée (**annexe 12**), et dont les mandats expirent en date du 08 février 2026.

Conformément aux dispositions des articles L 2421-9 et R 2124-17 du code du travail, une demande d'autorisation de transfert sera adressée à l'inspection du travail par voie électronique ou par lettre recommandée avec avis de réception en deux exemplaires, au plus tard 15 jours au moins avant la date de transfert.

Sort des mandats des membres du CSE :

Il s'avère que l'ensemble des membres du comité social et économique (titulaires et suppléants) font partie de la liste des salariés transférés à la société bénéficiaire, en tant que salariés affectés à la branche d'activité apportée.

Par voie de conséquence, les mandats des membres du comité social et économique pourront se poursuivre au sein de la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif jusqu'à leur expiration.

Accord de participation

Un accord de participation du 13 décembre 2008 complété par un avenant modificatif du 14 octobre 2021 a été conclu entre la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA et les syndicats pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par une partie signataire.

Le représentant de la société apporteuse déclare qu'aucune réserve spéciale de participation n'a été comptabilisée chez la société apporteuse, les déficits fiscaux n'ayant pas permis le calcul d'une quelconque participation aux résultats.

L'accord de participation sera remis en cause du fait du présent apport partiel d'actif.

Conformément aux dispositions de l'article L 3322-8 du code du travail, ci-dessous rappelé, le représentant de la société bénéficiaire déclare qu'une négociation sera engagée dans les délais et selon les modalités prévues par le code du travail :

"Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'entreprise, par fusion, cession ou scission, rendant impossible l'application d'un accord de participation, cet accord cesse de produire effet entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise."

En l'absence d'accord de participation applicable à la nouvelle entreprise, celle-ci engage, dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenue la modification, une négociation en vue de la conclusion d'un nouvel accord, selon l'un des modes prévus à l'article L 3322-6".

Accord d'Intéressement

Un accord d'intéressement du 26 mai 2021, complété par un avenant de mise en conformité du 27 août 2021 a été conclu entre la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA et les syndicats pour une durée de trois exercices expirant le 31 décembre 2023.

Le présent apport partiel d'actif devant prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2024, le représentant de la société apporteuse déclare que l'accord d'intéressement ne trouvera pas application au sein de la société bénéficiaire.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L 3313-4 du code du travail ci-dessous rappelé, le représentant de la société bénéficiaire déclare qu'une négociation sera engagée dans les délais et selon les modalités prévues par le code du travail :

"En cas de modification survenue dans la situation juridique de l'entreprise, par fusion, cession ou scission et lorsque cette modification rend impossible l'application de l'accord d'intéressement, cet accord cesse de produire effet entre le nouvel employeur et les salariés de l'entreprise.

En l'absence d'accord d'intéressement applicable à la nouvelle entreprise, celle-ci engage dans un délai de six mois une négociation, selon l'une des modalités prévues à l'article L. 3312-5, en vue de la conclusion éventuelle d'un nouvel accord."

De façon plus générale, le représentant de la société apporteuse oblige celle-ci à fournir à la société bénéficiaire tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, également, et oblige la société qu'il représente, à première réquisition de la société bénéficiaire, à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports, et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Il s'oblige, encore, ès-qualité, à remettre et à livrer à la société bénéficiaire, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Le cas échéant, le représentant de la société apporteuse s'oblige et oblige la société qu'il représente à obtenir préalablement à la réalisation de l'apport toutes autorisations et signatures qui seraient nécessaires à l'effet d'assurer, sans restriction ni réserve, la transmission à la société bénéficiaire du bénéfice des contrats compris dans la branche d'activité apportée.

QUATRIEME PARTIE - REMUNERATION DES APPORTS DE LA SOCIETE TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA

1) La valeur totale des biens et droits apportés étant estimée à 27 919 564,90 €, et le passif pris en charge par la société MOOLAND TRANSPORTS SAS s'élevant à 15 588 220,96 €, il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés s'élève à 12 331 343,94 € ;

2) la société MOOLAND TRANSPORTS SAS est une société par actions simplifiée dont les statuts ont été signés le 30 novembre 2023. Son actif net correspond à son capital social, soit 1 500 000 €.

La valeur de l'action de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS retenue pour la présente opération correspond à sa valeur nominale, soit 100 €.

3) En conséquence, en contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, il sera attribué à cette société 123 000 actions nouvelles, de CENT EUROS (100 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation du capital social de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS d'un montant de 12 300 000 €, lequel capital nominal sera ainsi porté à 13 800 000 €.

Ces actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Elles seront négociables à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire de la société bénéficiaire ayant décidé l'augmentation de son capital social consécutif à l'apport partiel d'actif.

Le solde de 31 343,94 € sera affecté à un compte de "Prime d'Apport" qui sera inscrit au passif de la société bénéficiaire et sur laquelle porteront tous les droits des actionnaires de la société bénéficiaire.

CINQUIEME PARTIE – DECLARATIONS

Au nom de la société apporteuse :

Au nom de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, Monsieur Loqman MOOLAND déclare, ès-qualité :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, et de manière générale, et de manière générale qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- qu'elle n'est pas actuellement, ni n'est susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice des activités relevant de la branche d'activité apportée ;

- que les biens et droits apportés par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA ne sont grevés d'aucune charge, garanties, hypothèques, ou autres suretés, nantissement ou inscription de privilèges, à l'exception de ce qui est exposé au présent acte. Dans le cas où d'autres inscriptions se révéleraient du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement informer la société bénéficiaire et procéder aux régularisations auprès du greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE.

- que plus généralement, les biens apportés sont libres de disposition entre les mains de la société apporteuse ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat d'apport partiel d'actif et que Monsieur Loqman MOOLAND est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que depuis la date du 1^{er} janvier 2024, la branche d'activité apportée a été exploitée de façon normale et habituelle. Depuis cette date, la société apporteuse n'a effectué aucune opération hors du cours normal des affaires qui seraient de nature à affecter de façon significative la valeur des actifs transmis dans le cadre du présent apport et s'engage à gérer la branche d'activité selon les mêmes conditions jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport.
- que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA s'oblige à tenir à la disposition de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, pendant un délai de trois ans à compter de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, tous les livres, documents et pièces comptables se rapportant à la branche d'activité apportée ;
- que le comité social et économique a été consulté conformément à la loi sur l'apport partiel d'actif envisagé en date du 28 mai 2024 et a émis un avis favorable ;
- qu'elle a entrepris ou entreprendra toutes les démarches nécessaires et fait et fera ses meilleurs efforts en vue de permettre à la société MOOLAND TRANSPORTS SAS d'obtenir toutes les autorisations contractuelles nécessaires, administratives ou autres pour assurer valablement la transmission des biens et droits apportés ;
- que la société apporteuse et la société bénéficiaire des apports sont toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés ;

Au nom de la société bénéficiaire des apports

Au nom de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, Monsieur Loqman MOOLAND déclare, ès-qualité :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat d'apport partiel d'actif et que Monsieur Loqman MOOLAND est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que les actions de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS qui seront émises au profit de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA en rémunération de ses apports, le seront en pleine propriété, qu'elles seront libres de toute restriction, sureté, option, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété ;

11

- qu'il a reçu préalablement aux présentes, la liste détaillée des immobilisations corporelles transmises dans le cadre du présent apport partiel d'actif, sans qu'il soit besoin de l'annexer aux présentes.

SIXIEME PARTIE - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente opération d'apport partiel d'actif est soumise aux conditions suspensives suivantes

- Obtention des accords préalables des autorités organisatrices et organismes concernant les 18 marchés apportés (ainsi que les contrats s'y rapportant) dans le cadre du présent apport partiel d'actif ;
- Décision de l'actionnaire unique de la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif, d'augmenter corrélativement le capital social d'un montant de 12 300 000 € en rémunération de l'apport, d'attribuer les actions nouvelles à la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, et constater la réalisation de l'augmentation du capital social ainsi que celle de l'apport partiel d'actif.

A défaut de réalisation de l'ensemble des conditions suspensives pour le 15 décembre 2024 au plus tard, la présente convention sera nulle et non avenue, sans indemnité de part ni d'autre.

SEPTIEME PARTIE - REGIME FISCAL

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, l'apport partiel d'actif prend fiscalement effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

Les soussignées rappellent que :

La branche d'activité apportée constituant une branche complète et autonome d'activité, avec une clientèle et des moyens propres, susceptible de pouvoir fonctionner par ses propres moyens, la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse, et la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, société bénéficiaire des apports, toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés, conviennent de placer le présent apport partiel d'actif sous le régime spécial prévu à l'article 210 B du code général des impôts, dont les conditions d'application sont satisfaites.

Pour l'application de l'article 210 B du code général des impôts, la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse, prend les engagements suivants :

- de calculer, ultérieurement, les plus-values (ou les moins-values) résultant de la cession de des titres rémunérant l'apport partiel d'actif d'après la valeur qu'avaient les biens apportés, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures ;

- d'accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI et joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des plus values conforme aux exigences de l'administration.

De son côté, la société TRANSPORTS MOOLAND SAS, société bénéficiaire des apports, prend les engagements suivants :

a) Les éléments d'actif immobilisé apportés étant valorisés à la valeur comptable qu'ils avaient dans les écritures de la société apporteuse au 31 décembre 2023, la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, société bénéficiaire des apports reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse ;

b) la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, bénéficiaire des apports, reprendra au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse ;

c) la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, bénéficiaire des apports, se substituera à la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée ;

d) la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, bénéficiaire des apports, calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse ;

e) la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, bénéficiaire des apports réintègrera dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code général des impôts, sur une durée maximale de cinq ans ou de quinze ans selon le cas, les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables. En application du paragraphe 3, d de l'article 210 A, du même code, en cas de cession d'un bien amortissable, la société bénéficiaire des apports soumettra à imposition immédiate la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée ;

f) la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, bénéficiaire des apports, inscrira à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse ou, à défaut, comprendra dans les résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse.

17

Obligations déclaratives :

Les soussignées, ès qualité, s'engagent expressément au nom des sociétés qu'ils représentent :

- à joindre aux déclarations de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;
- en ce qui concerne la société bénéficiaire, à tenir le registre spécial des plus values prévu par l'article 54 septies susvisé.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la société apporteuse et bénéficiaire des apports constatent que l'apport partiel d'actif emporte transmission d'une universalité de biens au sens de l'article 257 bis du Code Général des Impôts.

Par conséquent, les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises compris dans la branche d'activité apportée sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la société bénéficiaire des apports continuera la personne de la société apporteuse notamment à raison des régularisations de taxe déduite par celle-ci.

ENREGISTREMENT

Au regard des droits d'enregistrement, la société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que :

- les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité, et ils sont rémunérés par l'attribution de droits représentatifs de capital de la société bénéficiaire des apports, sans faire l'objet d'un règlement sous une autre forme,
- la société apporteuse et la société bénéficiaire sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés,

En conséquence, le présent projet d'apport partiel d'actif est placé sous le régime prévu par l'article 816 du Code Général des Impôts et sera enregistré gratuitement en application des dispositions des articles 817 et 817 A du CGI.

AUTRES DISPOSITIONS

a) Taxe d'apprentissage et participation des employeurs à la formation professionnelle continue pour la branche considérée

La société bénéficiaire s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue afférentes aux éléments compris dans la branche d'activité et pouvant être du par la société apporteuse depuis le 1er janvier 2024.

b) Participation des employeurs à l'effort de construction

La société bénéficiaire s'engage à prendre en charge pour la part se rapportant aux éléments compris dans la branche d'activité les obligations relatives à la participation des employeurs l'effort de construction, et pouvant être du par la société apporteuse depuis le 1er janvier 2024.

c) Contribution Economique Territoriale

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier, la société apporteuse demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2024.

Toutefois, la société bénéficiaire s'engage à rembourser à la société apporteuse le montant de la contribution économique territoriale 2024.

Les soussignées s'engagent respectivement à informer l'administration fiscale de leur changement de situation.

d) Article 244 quater W du code général des impôts

Le représentant de la société apporteuse déclare avoir bénéficié des dispositions fiscales de l'article 244 quater W du code général des impôts relatif au crédit d'impôt en faveur des investissements productifs neufs réalisés dans les départements d'outre-mer, au taux de 35 %, après avoir reçu l'agrément préalable du ministre chargé du budget, sur avis du ministre chargé de l'outre-mer.

Lesdits investissements doivent être affectés à la propre exploitation de l'entreprise qui en a bénéficié, pendant un délai de 5 ans, délai qui peut être réduit ou rallongé dans les conditions prévues audit article.

Ont fait l'objet du crédit d'impôt des matériels et investissements, au cours des cinq derniers exercices, le matériel figurant en **annexe 13**.

Dans le cadre de la présente opération d'apport partiel d'actif réalisé sous le régime de faveur prévu à l'article 210 B du code général des impôts, la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, société bénéficiaire des apports, s'engage à maintenir l'exploitation desdits biens concernés dans le département de la Réunion, dans l'activité éligible, pendant la fraction du délai de conservation restant à courir.

Monsieur Loqman MOOLAND ès qualité de représentant de la société apporteuse, s'engage à notifier le présent traité d'apport aux autorités fiscales concernées.

HUITIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

a) La société MOOLAND TRANSPORTS SAS remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA.

b) Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires devant toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

c) Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés. Le contrat d'apport partiel d'actif sera publié, conformément à la loi, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour faire opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire d'augmentation du capital social.

Les oppositions, s'il y en a, seront portées devant le Tribunal de Commerce compétent qui en réglera le sort.

La société apporteuse déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter au titre de la Branche d'Activité Apportée, pour garantir les charges et conditions imposées, aux termes des présentes, à la société bénéficiaire des apports.

REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société bénéficiaire des apports lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres et attestation de propriété, et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs à la branche d'activité apportée.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société bénéficiaire, ainsi que son représentant l'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des sociétés apporteuse et bénéficiaire, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à SAINT-LOUIS, le 20 septembre 2024

En quatre exemplaires originaux

Pour la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société apporteuse, le Président du Directoire, Monsieur Loqman MOOLAND

Pour la société MOOLAND TRANSPORTS SAS, société bénéficiaire, Monsieur Loqman MOOLAND représentant TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, Président,

/m

Pièces annexées :

- Annexe 1 : Bilan TMO SA au 31 décembre 2023
- Annexe 1 bis : Situation intermédiaire au 30 juin 2024 de TMO SA
- Annexe 2 : Bilan MOOLAND TRANSPORTS SAS au 31 décembre 2023
- Annexe 3 : Liste des marchés de transports transférés
- Annexe 4 : Liste des contrats de crédit-bail et location transférés
- Annexe 5 : SUPPRIMEE
- Annexe 6 : Titres de participations des sociétés opérationnelles apportés
- Annexe 7 : Titres de participations des SNC apportés et dépôts de garantie
- Annexe 8 : Emprunts transférés
- Annexe 9 : Liste des cautions données et reçues
- Annexe 10 : Etat des privilèges et nantissements délivrés par le greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-PIERRE en date du 13 septembre 2024
- Annexe 11 : Liste des 349 salariés transférés
- Annexe 12 : Liste des membres du comité social et économique transférés
- Annexe 13 - Matériels ayant bénéficié des dispositions de l'article 244 quater W au cours des 5 derniers exercices

Annexes jointes





BILAN ACTIF

Annexe 1
(2 pages)

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

1 Euro

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/22
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	133 788	128 361	5 427	5 054
Fonds commercial (1)	1 544 335		1 544 335	1 556 318
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	9 644	9 644		
Constructions	43 933	26 277	17 656	19 695
Installations tech., matériel et outillages industriels	464 745	305 951	158 794	191 254
Autres immobilisations corporelles	19 966 116	9 949 269	10 016 847	11 193 383
Immobilisations corporelles en cours	20 785		20 785	7 930
Avances et acomptes				1 840
Immobilisations financières (2)				
Participations	12 036 872	485 204	11 551 668	6 972 308
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	73 000		73 000	73 000
Prêts	462 720		462 720	440 130
Autres immobilisations financières	1 140 625	213 300	927 325	921 006
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	35 896 562	11 118 006	24 778 556	21 381 917
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	977 914	59 542	918 372	996 894
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	32 902		32 902	28 957
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	9 218 481	66 743	9 151 739	8 366 901
Autres créances (3)	10 295 349		10 295 349	5 835 585
Fournisseurs débiteurs	29 770		29 770	53 979
Groupe et associés (3)	4 808 265		4 808 265	3 051 995
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	295 716		295 716	724 605
Charges constatées d'avance (3)	128 137		128 137	105 023
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 786 534	126 285	25 660 249	19 163 940
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	61 683 096	11 244 290	50 438 805	40 545 858

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

11 982



BILAN PASSIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

1 Euro

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
Capital (dont versé : 3 000 000)	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	121 402	121 402
Report à nouveau	19 023 816	17 413 478
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 377 375	3 110 337
SITUATION NETTE	24 822 593	23 945 218
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	24 822 593	23 945 218

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques	370 428	313 327
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	370 428	313 327

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 201 849	9 491 519
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés		732
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 932	6 695
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 410 899	3 897 003
Dettes fiscales et sociales	2 152 037	2 104 675
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	6 465 067	786 689
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	25 245 785	16 287 313

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

	7 930 624	7 913 524
	17 299 229	8 367 094

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

BILAN ACTIF

Annexe 1 Bis
(2 pages)

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Situation du 01/01/2024 au 30/06/2024

En Euro

ACTIF

	Valeurs au 30/06/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/23
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	138 688	131 374	7 314	5 427
Fonds commercial (1)	1 544 335		1 544 335	1 544 335
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	9 644	9 644		
Constructions	43 933	27 291	16 643	17 656
Installations tech., matériel et outillages industriels	496 859	343 948	152 911	158 794
Autres immobilisations corporelles	21 019 136	10 753 564	10 265 572	10 016 847
Immobilisations corporelles en cours	58 497		58 497	20 785
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	12 237 072	435 204	11 801 868	11 551 668
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	73 000		73 000	73 000
Prêts	462 720		462 720	462 720
Autres immobilisations financières	1 156 128	213 300	942 828	927 325
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	37 240 011	11 914 324	25 325 687	24 778 556
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 065 729		1 065 729	918 372
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	20 965		20 965	32 902
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	9 792 914	69 304	9 723 610	9 151 739
Autres créances (3)	11 400 040		11 400 040	10 295 349
Fournisseurs débiteurs	266 262		266 262	29 770
Groupe et associés (3)	5 186 818		5 186 818	4 808 265
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	303 030		303 030	295 716
Charges constatées d'avance (3)	90 853		90 853	128 137
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 126 611	69 304	28 057 307	25 660 249
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	65 366 623	11 983 628	53 382 994	50 438 805

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Situation du 01/01/2024 au 30/06/2024

En Euro

PASSIF	Valeurs au 30/06/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 3 000 000)	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	121 402	121 402
Report à nouveau	19 601 192	19 023 816
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 327 840	2 377 375
SITUATION NETTE	25 350 433	24 822 593
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 350 433	24 822 593
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	370 428	370 428
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	370 428	370 428
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 210 309	11 201 849
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	45 525	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		15 932
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 096 928	5 410 899
Dettes fiscales et sociales	1 954 443	2 152 037
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	7 354 927	6 465 067
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	27 662 132	25 245 785
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	53 382 994	50 438 805

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

27 662 132
589 700

7 930 624
17 299 229



Annexe 2 (2 pages)

BILAN ACTIF

MOOLAND TRANSPORTS

Du 30/11/2023 au 31/12/2023

En Euro

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes
Capital souscrit non appelé	750 000		750 000
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)			
Autres créances (3)	749 584		749 584
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités			
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	749 584		749 584
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 499 584		1 499 584

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN PASSIF

MOOLAND TRANSPORTS

Du 30/11/2023 au 31/12/2023

En Euro

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 0)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Valeurs
au 31/12/23

Valeurs
au

1 500 000

-416

1 499 584

1 499 584

1 499 584

Annexe 3 - Liste des marchés apportés

Autorité Organisatrice	Type	Titulaire	Mandataire	Marché/ Délégation de service public N°
CASUD	Scolaire	GEM'S SCHOOL II	Charles Express	A 23.014
CASUD	Urbain	NOVASUD	SEMITTEL	Néant
CASUD	Occasionnel	PERI'SCHOOL III	TMO SA	A 23008
TO	Scolaire	GTO II	TMO SA	2021DMT034
TO	Scolaire	GTO III	TMO SA	2022DMT002
TO	Scolaire	GTO III	TMO SA	2022DMT075
TO	Scolaire	GTO III	TMO SA	23DMT692
TO	Scolaire	CAP OUEST		2021DMT 034
CIVIS	Scolaire	PYTHAGORE	TMO SA	2021TSP001/000
CIVIS	Urbain	CINEO	SEMITTEL	Néant
CIVIS	Occasionnel	Charles Express-BALAYA – TMO SA	TMO SA	2023TSP001
Commune St Joseph	Occasionnel	T2SR	TMO SA	20.AO.008
CCAS St Pierre	Occasionnel	BALAYA -TMO SA	BALAYA	AOO
Commune Petite Ile	Occasionnel	TMO SA	TMO SA	Néant
Commune St Louis	Occasionnel	TMO SA	TMO SA	2022044
CCAS Etang Salé	Occasionnel	TMO SA	TMO SA	Néant
Conseil Départemental	Occasionnel	TMO SA	TMO SA	2024305567
Conseil Départemental	Occasionnel	TMO SA	TMO SA	20223039884

** Etant précisé que par marchés il est entendu tout contrat de marché public ou convention de délégation de service public, le cas échéant leurs avenants ainsi que de tout contrat s'y rapportant (notamment mais sans s'y limiter, les contrats de groupement momentané d'entreprises conjoint ou solidaire constitué à l'effet d'y répondre, le cas échéant leurs avenants ainsi que tout contrat de sous-traitance et ses avenants, s'y rapportant).*



Annexe 4 - Liste des contrats de crédit- bail et de location transférés

- Contrat de Crédit-Bail

BANQUE	N° contrat	Objet	Date début	Durée	Mensualité
BFC	496	1 Sprinter	10/06/2023	120 mois	1 065,78 €
BFC	497	1 Sprinter	10/06/2023	120 mois	1 065,78 €
BFC	498	1 Sprinter	10/06/2023	120 mois	1 065,78 €
BFC	467	1 ford transit			
BFC	468	1 ford transit			
Oceor Lease	44794	2 renault trafic	07/12/2018	60 mois	1 120,61 €
Oceor Lease	45443	1 renault trafic	09/01/2019	60 mois	604,54 €
BPI		6 véhicules	15/01/2019	120 mois	8 451,12 €
BPI		Cabine peinture	13/05/2019	120 mois	1 168,64 €
BPI		Bus Intouro	01/10/2019	120 mois	4 675,97 €
BPI		Bus Intouro	01/10/2019	120 mois	4 675,97 €
LOCASYSTEM		4 véhicules	15/01/2019	120 mois	6 221,39 €
CA LEASING	315708BMO	1 véhicule	28/07/2022	36 mois	1 649,86 €
CA LEASING	328985VMO	4 véhicules	25/08/2022	60 mois	2 865,08 €

- Contrats de location ou de mise à disposition de véhicules auprès des SNC CARINVEST 2005 – CARINVEST 2007 – CARINVEST 2008 – CARINVEST 2009 – CARINVEST 2010 – CARINVEST 2012 – BUSSINVEST 08 – BUSSINVEST 2008 – BUSSINVEST 2009 – BUSSINVEST 2010 – BUSSINVEST 2013 – ECOBINVEST et MASCARINVEST 2007.



ANNEXE 6 - TITRES des SOCIETES OPERATIONNELLES APPORTES PAR TMO SA à MOOLAND TRANSPORTS

Nom de la société Caractéristiques	Nombre de titres apportés	Agrément - modalités	Valeur d'apport (valeur comptable)	Créances rattachées
SETCOR Société anonyme au capital de 1 100 000 € divisé en 176 000 actions de 6,25 € Zone Industrielle de Bel Air Rue Saint-Vincent de Paul 97450 SAINT-LOUIS RCS 310 850 094	175 792 actions de 6,25 € nominal Représentant 99,88 % du capital	Agrément prévu par l'article 11 des statuts en cas d'apports, APA, fusion CA du 10 juin 2024 Majorité des 2/3 des administrateurs présents ou représentés	2 709 338,09 €	Néant
ECOBUS SARL SARL au capital de 150 000 € Divisé en 150 000 parts d'1 € 27 rue Lambert Zone Industrielle du Bel Air 97450 SAINT-LOUIS RCS 389 101 080	150 000 parts sociales n°1 à 150 000, d'un euro représentant 100 % du capital	Associé unique Pas d'agrément préalable AGE à prévoir pour MAJ Statuts	1 074 398 €	Néant
ESCAPAD'KREOL SAS SAS au capital de 55 000 € divisé en 5 500 actions de 10 € 27 rue Lambert Zone Industrielle du Bel Air 97450 SAINT-LOUIS RCS	5500 actions de 10 € non Numérotées Représentant 100 % du capital	Associé unique Pas d'agrément préalable AGE à prévoir pour MAJ Statuts	76 408,60 € Soit valeur brute de 561 612,50 € Moins provision pour dépréciation de 485 203,90 €	Néant



TRANSPORTS DES SALAZES SARL au capital de 300 000 € Divisé en 18 750 parts sociales de 16 € 27 rue Lambert Zone Industrielle du Bel Air 97450 SAINT-LOUIS RCS 413 653 080	18 750 parts sociales n° 1 à 18 750 de 16 € Représentant 100 % du capital	Associé unique Pas d'agrément préalable Clause d'agrément prévue à l'article 9 si la société comprend plus d'un associé AGE à prévoir pour MAJ Statuts	210 000 €	Néant
TRANS'TAX SAS SAS au capital de 100 000 € divisé en 100 actions de 1000 € Zone Industrielle de Bel Air 97450 SAINT-LOUIS RCS 921 439 410	100 actions de 1000 € non numérotées Représentant 100 % du capital	Associé unique Pas d'agrément préalable Clause d'agrément prévue à l'article 12 des statuts, mais société à actionnaire unique. AGE à prévoir pour MAJ Statuts	100 000 €	Néant
Total			4 170 144,69 €	



Annexe 7- LISTE DES PARTS SOCIALES DES SOCIETES EN NOM COLLECTIF APPORTEES A MOOLAND TRANSPORTS

Nom de la société Caractéristiques	Nombre de titres apportés	Agrément - modalités	Valeur d'apport (valeur comptable)	Dépôts reçus des SNC
SNC CARINVEST 2005 Capital : 755 690 € divisé en 75 569 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 481 207 652 Gérant : TMO SA représenté par LM	75 568 parts n° 1 à 75 568 Valeur comptable : 0 € pour mémoire (achat pour 1 € puis revente à SETCOR à 1 €) Acte du 31/03/2011 enregistré	AGE agrément + modification statuts	Pour mémoire	32 537,85 € Brut : 245 837,85 € Moins provision pour dépréciation de 213 300 €
SNC CARINVEST 2007 Capital : 735 850 € divisé en 73 585 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 499 412 306 Gérant : SETCOR représenté par LM	1 part n° 73 585 Valeur comptable : 1 € (rachat à SETCOR) Acte du 28/06/2013 enregistré	AGE agrément + modification statuts	1 €	Néant
SNC CARINVEST 2008 Capital : 459 300 € divisé en 45 930 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 507 452 381 Gérant : SETCOR représenté par LM	1 part n° 45 930 Valeur comptable : 1 € (rachat à SETCOR) Acte du 27/06/2014 enregistré	AGE agrément + modification statuts	1 €	Néant
SNC CARINVEST 2009 Capital : 1 540 100 € divisé en 154 010 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 510 825 490 Gérant : SETCOR représenté par LM	1 part n° 154 010 Valeur comptable : 1 € (achat à SETCOR pour 1 €) Acte du 20/01/2015 enregistré	AGE agrément + modification statuts	1 €	Néant

SNC CARINVEST 2010 Capital : 1 372 190 € divisé en 137 219 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 521 269 746 Gérant : SETCOR représenté LM	1 part n° 137 219 SAS transformée en SNC le 01/08/2016 Valeur comptable : 1 € (rachat à SETCOR pour 1 €)	AGE agrément + modification statuts	1 €	Néant
SNC CARINVEST 2012 Capital : 20 € divisé en 2 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 533 456 828 Gérant : SETCOR représenté LM	1 part n° 2 Souscription au capital : 10 € CF statuts du 08 juin 2011 sous le nom de BUSSINVEST 2011	AGE agrément + modification statuts	10 €	Néant
SNC BUSSINVEST 08 Capital : 830 680 € divisé en 83 068 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 509 749 487 Gérant : TMO SA représenté LM	83 067 parts n°1 à 83 067 Valeur comptable : 0 € pour mémoire (achat aux investisseurs pour 1 € puis revente à SETCOR pour 1 €) Acte du 20/01/2015 enregistré	AGE agrément + modification statuts	Pour mémoire	200 634 €
SNC BUSSINVEST 2008 Capital : 1 665 860 € divisé en 166 586 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 507 448 793 Gérant : TMO SA représenté LM	166 585 parts n° 1 à 166 585 Valeur comptable : 0 € pour mémoire (achat pour 1 € aux investisseurs puis revente à SETCOR pour 1 €) Acte du 27/06/2014 enregistré	AGE agrément + modification statuts	Pour mémoire	303 743 €
SNC BUSSINVEST 2009 Capital : 433 930 € divisé en 43 393 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS RCS 510 878 879 Gérant : TMO SA représenté LM	43 392 parts n° 1 à 43 392 Valeur comptable : 0 € pour mémoire (achat aux investisseurs pour 1 € puis revente à SETCOR pour 1 €) Acte du 20/01/2015 enregistré	AGE agrément + modification statuts	Pour mémoire	94 605 €



SNC BUSSINVEST 2010 Capital : 765 790 € divisé en 76 579 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS cedex 01 RCS 521 269 738 Gérant : TMO SA représenté LM	76 578 parts n° 1 à 76 578 SAS transformée en SNC le 01/08/2016 Valeur comptable : 0 € pour mémoire (achat aux investisseurs pour 1 € puis revente à SETCOR pour 1 €) 2759 enregistré le 29/09/2016	AGE agrément + modification statuts	Pour mémoire	196 775 €
SNC BUSSINVEST 2013 Capital : 126 970 € divisé en 12 697 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air BP 24 97899 SAINT-LOUIS cedex 01 RCS 792 911 810 Gérant : ECOBUS rep par LM	1 part n° 12 697 Valeur comptable : 1 € (achat à TPS SALAZES) Acte du 30/11/2018 enregistré	AGE agrément + modification statuts	1 €	Néant €
SNC ECOBINVEST Capital : 195 700 € divisé en 19 570 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air 97450 SAINT-LOUIS RCS 500 759 329 Gérant : ECOBUS rep par LM	1 part n° 19 570 Valeur comptable : 1 € (achat à ECOBUS) Acte du 29/11/2013 enregistré	AGE agrément + modification statuts	1€	Néant
SNC MASCARINVEST 2007 Capital : 354 780 € divisé en 35 478 parts 27 rue Lambert ZI Bel Air 97450 SAINT-LOUIS RCS 499 536 274 Gérant : SETCOR rep par LM	1 part n° 35 478 Valeur comptable : 1 € (achat à SETCOR) Acte du 02/12/2013 enregistré	AGE agrément + modification statuts	1 €	Néant
TOTAL			17 €	828 294,85 €



Annexe 8 – Détail des emprunts transférés – capital restant dû

- Emprunt BFC 820 K.....	21 333,91 €
- Emprunt BFC 1 524 K	59 995,77 €
- Emprunt BNP 632 K	227 239,66 €
- Emprunt BNP 525 K.....	332 729,21 €
- Emprunt BNP 250 K.....	53 694,20 €
- Emprunt BR	19 889,03 €
- Emprunt CA 1 675 K	1 485 138,42 €
- Emprunt CA 780 K	675 978,96 €
- Emprunt CA 525 K	304 078,64 €
- Emprunt CA 1 797 K	1 279 046,24 €
- Emprunt CEPAC 1 950 K.....	1 717 157,51 €
- Emprunt CEPAC.....	439 090,12 €
- Emprunt CEPAC 1 714 K	1 249 417,20 €
- Intérêts courus non échus	6 876,75 €
TOTAL.....	7 871 665,62 €



Annexe 9 – Liste des cautions transférées

1 - Cautions données

- ESCAPAD'KREOL pour un montant de 195 000 € au profit de la banque CEPAC pour une durée de 10 ans du 24/05/2022 au 05/07/2032

- ESCAPAD'KREOL pour un montant de 177 643,92 € au profit de la BFC pour une durée de 2 ans du 11/10/2022 au 09/07/2024

2 – Cautions reçues

Cautions reçues de la société HOLTOM pour un montant total de 2 760 000 € au 31 décembre 2023 au profit de :

Caution	Emprunteur	Organisme financier	Montant emprunt	Durée	Date début	Date fin
HOLTOM SAS	TMO	BNP PARIBAS	632 750,00 €	12 ans	22/08/2016	22/08/2028
HOLTOM SAS	TMO	BNP PARIBAS	157 250,00 €	12 ans	05/07/2016	05/07/2028
HOLTOM SAS	TMO	CA	780 000,00 €	10 ans	08/07/2022	08/07/2032
HOLTOM SAS	TMO	CA	500 000,00 €	7 ans	28/12/2023	28/12/2030
HOLTOM SAS	TMO	CA	690 000,00 €	10 ans	23/07/2019	23/07/2029



ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 13/09/2024 exclusivement

REQUERANT

G et P LEGAL
128 R ROLAND GARROS
97400 SAINT-DENIS

DU CHEF DE :

TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
27 Rue Lambert 97450 Saint-Louis
Sauf inscription prise à une autre adresse

REVELATION POSITIVE :

2 inscriptions de Publicités de contrats de location - Validité 60 mois
16 inscriptions de Opération de crédit-bail en matière mobilière - Validité 60 mois

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Nantissements de parts de société civile à jour au 12/09/2024
Nant. jud. déf. parts sté civile à jour au 12/09/2024
Nant. prov. parts sté civile à jour au 12/09/2024
Protêts à jour au 12/09/2024
Prêts et délais à jour au 12/09/2024
Warrants (trois catégories) à jour au 12/09/2024
Gages sans dépossession à jour au 12/09/2024
Gages des stocks à jour au 12/09/2024
Nantissements de l'outillage matériel et équipement à jour au 12/09/2024
Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) à jour au 12/09/2024
Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 12/09/2024
Nantissements du fonds de commerce à jour au 12/09/2024
Nantissements du fonds artisanal à jour au 12/09/2024
Nantissement de fonds agricole à jour au 12/09/2024
Nant. jud. art.53 anc.CPC à jour au 12/09/2024
Nantissement judiciaire définitif : art. R 533-1 et suivants du Code des Procédures Civiles
d'Exécution à jour au 12/09/2024
Nantissement judiciaire provisoire : art. R 532-1 et suivants du Code des Procédures Civiles
d'Exécution à jour au 12/09/2024
Déclarations de créances à jour au 12/09/2024
Hypothèque maritime à jour au 12/09/2024
Actes de saisie sur les navires à jour au 12/09/2024
Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant
sur un bateau à jour au 12/09/2024
Hypothèque fluviale à jour au 12/09/2024
Actes de saisie de bateaux à jour au 12/09/2024
Biens inaliénables à jour au 12/09/2024
Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 12/09/2024
Privilèges du Trésor à jour au 12/09/2024
Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 12/09/2024
Warrants agricoles à jour au 12/09/2024
Saisie pénale de fonds de commerce à jour au 12/09/2024
Logement indigne à jour au 12/09/2024



Pour état conforme comprenant 18 inscriptions.

Tarif fixé par les articles R 444-3 (annexe 4-7) et A. 743-8 à A 743-18 du code de commerce.

* NB : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

** NB : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

*** NB : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

**** NB : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.

ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 2024 / 1286

Publicités de contrats de location à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2022CL000602	20/09/2022
Au profit de : LIXXBAIL, CS30002 12 Pl des Etats-Unis 92548 MONTRouGE CEDEX Objet : Renault Trafic Combi PH2 9P 2L VF1JL000269315946 RENAULT Renault Trafic Combi PH2 9P 2L VF1JL000969315944 RENAULT Renault Trafic Combi PH2 9P 2L VF1JL000069315945 RENAULT Renault Trafic Combi PH2 9P 2L VF1JL000469315947 RENAULT Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941		

Publicités de contrats de location à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2024CL000290	N° National 97422024CL000290	17/05/2024
Somme : 744 148,00 EUR sauf mémoire.			
Au profit de : BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, 3 Rue François de Curel, BP 40124 57021 METZ CEDEX 01 Objet : WEB63372013280929 1 BUS MERCEDES INTOURO EURO VI. WEB63372013280931 1 BUS MERCEDES INTOURO EURO VI WEB63372013280930 1 BUS MERCEDES INTOURO EURO VI WDB9066571P643282 1 MERCEDES BENZ SPRINTER T45 Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941			

TOTAL : 744 148,00 EUR / Publicités de contrats de location
--

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2019CB000819	30/09/2019
Au profit de : Bpifrance Financement, 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort Objet : 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267298 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267300 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267303 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267304 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267305 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267306 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267299 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267302 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267307 Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941		



Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2019CB000820	30/09/2019
Au profit de : Bpifrance Financement , 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort Objet : 1 AUTOCAR INTOURO MERCEDES N° DE SERIE WEB63372013267301 Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN , ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2019CB000824	02/10/2019
Au profit de : Bpifrance Financement , 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort Objet : BUS MERCEDES BENZ INTOURO STANDARD NORME EURO VI WEB63372013283427 BUS MERCEDES BENZ INTOURO STANDARD NORME EURO VI WEB63372013283424 BUS MERCEDES BENZ INTOURO STANDARD NORME EURO VI WEB63372013283418 Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN , ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2019CB000825	02/10/2019
Au profit de : Bpifrance Financement , 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort Objet : BUS MERCEDES BENZ INTOURO STANDARD NOTME EURO VI WEB63372013283436 BUS MERCEDES BENZ INTOURO STANDARD NOTME EURO VI WEB63372013283433 BUS MERCEDES BENZ INTOURO STANDARD NOTME EURO VI WEB63372013283430 Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN , ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2019CB001063	16/12/2019
Fin de contrat au: 12/05/2029 Au profit de : Bpifrance Financement , 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort Objet : 1 STATION DE PEINTURE - AIRE DE PREPARATION 17X5X5 LABORATOIRE DE PEINTURE + GENIE CIVIL Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN , ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941		
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2020CB000758	18/09/2020
Fin de contrat au: 24/08/2023 Au profit de : BPCE LEASE REUNION , 32 BD DU CHAUDRON CS 32007 97743 ST DENIS Objet : 1 RENAULT KANGOO EXPRESS II CONFORT 95CH IMMATRICULATION : FQ-208-YC N° DE SERIE : VF1WF000364330756 1 CARTE GRISE 1 PREPARATION FOURNISSEUR : AUTOMOBILES RUN SUD AUTO Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN , ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941		

Opération de crédit-bail en matière mobilière à
jour au 12/09/2024

Inscription
N° 2022CB000818

19/08/2022

Au profit de : LIXXBAIL, CS30002 12 Pl des Etats-Unis 92548 MONTRouGE CEDEX

Objet : ISUZU TURQUOISE NNAM0A6LE0200040 ..

Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS

N° Insee : 413 817 941

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024

Inscription
N° 2023CB000234

N° National 97422023CB000234 21/02/2023

Exigibilité au 09/02/2030

Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN, 58 RUE ALEXIS DE VILLENEUVE 94700 SAINT DENIS

Objet : FORD TRANSIT CUSTOM 260 L1H1 AMBIENTE 2.0 DSL 105CH BM6 TRACT

Immatriculation des biens : GK-664-CQ

Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS

N° Insee : 413 817 941

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024

Inscription
N° 2023CB000235

N° National 97422023CB000235 21/02/2023

Exigibilité 09/02/2030

Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN, 58 RUE ALEXIS DE VILLENEUVE 94700 SAINT DENIS

Objet : FORD TRANSIT COURIER MCA TRAND 1.5 DSL 75CH BM6

Immatriculation des biens : GK-196-CB

Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS

N° Insee : 413 817 941

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024

Inscription
N° 2023CB000540

N° National 97422023CB000540 08/06/2023

Exigibilité au 09/06/2033

Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN, 58 rue Alexis de Villeneuve 97400 Saint-Denis, N° Insee : 330 176 470

Objet : CONTRAT: 000496 / PSC PRO COM PRETS ACQUISITION BUS MERCEDES BENZ SPRINTER T45 N° DE SERIE OU IMMATRICULATION: GN-328-VK

Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS

N° Insee : 413 817 941



Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2023CB000541	N° National 97422023CB000541	08/06/2023
Exigibilité au 09/06/2033 Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN, 58 rue Alexis de Villeneuve 97400 Saint-Denis, N° Insee : 330 176 470 Objet : CONTRAT: 000497 / PSC PRO COM PRETS ACQUISITION MERCEDES BENZ SPRINTER T45 N° DE SERIE OU IMMATRICULATION: GN-464-VK Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941			

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2023CB000542	N° National 97422023CB000542	08/06/2023
Exigibilité au 09/06/2033 Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN, 58 rue Alexis de Villeneuve 97400 Saint-Denis, N° Insee : 330 176 470 Objet : CONTRAT: 000498 / PSC PRO COM PRETS ACQUISITION MERCEDES BENZ SPRINTER T45 N° DE SERIE OU IMMATRICULATION: GN-506-VK Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941			

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2023CB001079	N° National 97422023CB001079	02/11/2023
Somme : 1 050 000,00 EUR sauf mémoire. Taux d'intérêts : 0% % Exigibilité au 30/04/2029 Au profit de : BPIFRANCE FINANCEMENT 27-31 avenue DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT Objet : DESIGNATION DU BIEN NANTI : 1 AUTOCAR ANADOLU ISUZU VISIGO INTERURBAN E6 SERIE: NNAM02PLS020 00012 1 NNAM02PLS020000 13 1 AUTOCAR ANADOLU ISUZU VISIGO INTERURBAN E6 SERIE: NNAM02PLS02000019 1 AUTOCAR ANADOLU ISUZU VISIGO INTERURBAN E6 SERIE: NNAM02PLS02000018 1 AUTOCAR ANADOLU ISUZU VISIGO INTERURBAN E6 SERIE: NNAM02PLS02000016 1 AUTOCAR ANADOLU ISUZU VISIGO INTERURBAN E6 SERIE: NNAM02PLS02000017 1 AUTOCAR ANADOLU ISUZU VISIGO INTERURBAN E6 SERIE: NNAM02PLS02000016 Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941			
Mention : Le 03/11/2023, LA PRESENTE INSCRIPTION RENOUVELLE CELLE PRISE LE 11/02/2019 SOUS LE NUMERO 2019CB000080			

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2024CB000776	N° National 97422024CB000776	13/08/2024
Somme : 44 534,00 EUR sauf mémoire. Bordereau d'inscription C.B. en date du 06/08/2024 Exigibilité au 24/08/2029 Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN, 58 RUE ALEXIS DE VILLENEUVE 94700 SAINT DENIS Objet : Renault Trafic Combi Zen L1 9 places DCI 150 GY-624-KE Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN, ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941			

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2024CB000777	N° National 97422024CB000777	13/08/2024
Somme : 44 534,00 EUR sauf mémoire. Bordereau d'inscription C.B. en date du 06/08/2024 Exigibilité au 24/08/2029 Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN , 58 RUE ALEXIS DE VILLENEUVE 94700 SAINT DENIS Objet : Renault trafic combi Zen L1 9 places DCI 150 GY-822-KE Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN , ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941			

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 12/09/2024	Inscription N° 2024CB000778	N° National 97422024CB000778	13/08/2024
Somme : 44 534,00 EUR sauf mémoire. Bordereau d'inscription C.B. en date du 06/08/2024 Exigibilité au 24/08/2029 Au profit de : BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN , 58 RUE ALEXIS DE VILLENEUVE 94700 SAINT DENIS Objet : Renault Trafic Combi Zen L1 9 places DCI 150 GY-025-KF Contre : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN , ZI DU BEL AIR BP 24 97450 ST LOUIS N° Insee : 413 817 941			

Délivré à Saint-Pierre de la Réunion, le 13 septembre 2024

Le Greffier,



Annexe 11 (8 pages)

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
1	AARKEV	AARON	Kévin	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
2	AARONV	AARON	Valentin Henri	CONDUCTEUR RECEVEUR
3	ABEFLO	ABEMONTY	Flora	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
4	ABOSUL	ABODI	Sully Hubert	CONDUCTEUR RECEVEUR
5	ABRJEM	ABRADOR	Jean Emmanuel	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
6	ADAMAR	ADAM	Marc Nicolas	CONDUCTEUR RECEVEUR
7	ADEAUR	ADENOR	Aurélié	AGENT ENTRETIEN
8	ADEMCL	ADENOR	Marie-Claude	AGENT ENTRETIEN
9	ADEPAT	ADENOR	Patrick	CHEF DE CENTRE
10	ADRIJA	ADRAS	Jean David	CONDUCTEUR RECEVEUR
11	ADUJCL	ADUGARD	Jean Claude	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
12	AGASTE	AGATHE	Steven Yannick	CONDUCTEUR RECEVEUR
13	AMUJOE	AMIRENE	Joël	CONDUCTEUR RECEVEUR
14	ANDNAV	ANDICHY	Navina	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
15	ARAGYV	ARAGOT	Yvon	CONDUCTEUR RECEVEUR
16	ARGROS	ARGINTHE	Rosaire	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
17	ARMMT	ARMAND	Mittschell Thierry	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
18	ARMOFR	ARMOUGOM	Franck Pascal	AGENT DE MEDIATION
19	ARNANT	ARNASSALOM	Antony Jean Luc	CONDUCTEUR RECEVEUR
20	ASSGEO	ASSING	Georges Marie	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
21	ATIAJL	ATIA	Jean Luc	MECANICIEN CONFIRME
22	AUGMAE	AUGIAS	Maeva	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
23	BAILPA	BAILLIF	Patrick	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.I.
24	BALZJU	BALZAME	Jules Henri	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
25	BALZLA	BALZAME	Laurent Philippe	CONDUCTEUR AGENT POL. ATELIER
26	BARDJF	BARDEUR	Jean François	CONDUCTEUR RECEVEUR
27	BAREHC	BARET	Harry Chartes Didier	MECANICIEN REFERENT TECHNIQUE
28	BARRAB	BARRAY	Beaudoin Bruno	CONDUCTEUR RECEVEUR
29	BARSAN	BARONCE	Marie Sandrine	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
30	BASKEV	BASQUE	Kevin Dominique	CONDUCTEUR RECEVEUR
31	BASTED	BASQUE	Teddy Gilbert	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
32	BASWIL	BASQUE	William Roland	CONDUCTEUR RECEVEUR
33	BEDCED	BEDACHE	Cédric Jean Laurent	CONDUCTEUR RECEVEUR
34	BEGBER	BEGUE	Bertrand Alexis	CONDUCTEUR 9 PLACES
35	BEGDAM	BEGUE	Damien Benoît	CONDUCTEUR 9 PLACES
36	BEGJBE	BEGUE	Jean Bernard	DIRECTEUR TECHNIQUE ADJOINT
37	BEGJES	BEGUE	Jessy Gabrielle	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
38	BEGJPI	BEGUE	Jérôme Pierre	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
39	BEGMEL	BEGUE	Mélissa Marie	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
40	BEGSEB	BEGUE	Sébastien Henri	CONDUCTEUR RECEVEUR
41	BEGVIV	BEGUE	Vivienne	AGENT ENTRETIEN
42	BELANA	BELLO	Anaclet Karl	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
43	BENOVA	BENOITON	Marie Vanessa	CONDUCTEUR RECEVEUR
44	BERLAU	BERNARD	Laurent Jérôme	CONDUCTEUR RECEVEUR
45	BIZYVE	BIZOUERNE	Yves Marie	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
46	BLAJBR	BLANCO	Jean Bruno	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
47	BLARDG	POTHIN	Gwenaëlle Claude	SECRETAIRE POLYVALENTE
48	BLARDO	BLARD	Dominique	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
49	BOITHI	BOISVILLIERS	Thierry Jean David	CONDUCTEUR RECEVEUR
50	BONALI	BOYER	Alida	CONDUCTEUR RECEVEUR
51	BONDOM	BONNEAU	Dominique Axel	CONDUCTEUR TOURISME ET OCCAS.
52	BONNGE	BONNEAU	Georget	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
53	BOUALE	BOURGOGNE	Alex	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
54	BOUJPE	BOURGOGNE	Jean Philippe	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
55	BOYFEF	BOYER	Jean Fabrice	CONDUCTEUR RECEVEUR
56	BOYJEF	BOYER	Jean François	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
57	BOYMAT	BOYER	Matthias	CONDUCTEUR RECEVEUR
58	BOYPAT	BOYER	Patrick Olivier	CONDUCTEUR AGENT POL. ATELIER
59	CALDID	CALPETARD	Jean Didier	GESTIONNAIRE DE STOCK
60	CAROJI	CARO	Jean Sylvestre Jimmy	TECHNICIEN FRIGORISTE CONFIRME
61	CHAGAB	CHARITER	Gabriella Marie Lola	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
62	CLACLE	CLAIN	Clédo Joseph	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
63	CLALIO	CLAIN	Christophe Jean	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
64	CLARON	CLAIN	Roméo	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
65	CLOCON	CLOTILDE	Constance Marie	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
66	CLOJUL	CLOTILDE	Julie Gabrielle	CONDUCTEUR RECEVEUR
67	COUNJO	COUROUPOULA	Marie Josita	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
68	DAGGUY	DAGARD	Guy Noël	CONDUCTEUR RECEVEUR
69	DAGJRE	DAGARD	Jean René	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.I
70	DAIGHI	DAICA	Ghislain	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
71	DARBRA	DARID	Brayan	CONDUCTEUR RECEVEUR
72	DECMAX	DECOMBLE	Max Marcel	CONDUCTEUR RECEVEUR
73	DELCAM	DELPHINE	Camille-Claude	COND. AGENT POL. EXPLOITATION
74	DIJALA	DIJOUX	Any Laurent	CONDUCTEUR RECEVEUR
75	DIJBRI	DIJOUX	Brice Francky	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
76	DIJDOM	DIJOUX	Dominique Johnny	CONDUCTEUR RECEVEUR
77	DIJEC	DIJOUX	Jean Christophe	CONDUCTEUR RECEVEUR
78	DIJJEJ	DIJOUX	Jean Jacky	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
79	DIJJOV	DIJOUX	Jovanny	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
80	DIJUL	DIJOUX	Julien	CONDUCTEUR RECEVEUR
81	DJASAI	DJAMALDINE	Said Ali	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
82	DOMFRE	DOMPY	Freddy Judikaet	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
83	DOROJO	DORO	Jonathan	CONDUCTEUR RECEVEUR
84	DORPAT	DOR	Jean Patrice	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
85	DOUAJ	DOUANIER	Joseph Jacky	CONDUCTEUR RECEVEUR
86	DROJRG	DROUET	Jérôme Roland Gérard	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
87	DUBGER	DUBARD	Géraldine Kelly	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
88	EPIEST	EPIPHANA	Marie Estelle	CONDUCTEUR 9 PLACES
89	ERANAT	ERACAMA SIMAYA	Nathanaëlle Maie Jon	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
90	ETHDID	ETHEVE	Didier François	CONDUCTEUR RECEVEUR
91	ETHFAB	ETHEVE	Jean Fabrice	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
92	ETHGEO	ETHEVE	Georges Emmanuel	CONDUCTEUR RECEVEUR

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
93	ETHJED	ETHEVE	Jean Eddy	ASSISTANT CHEF DE CENTRE
94	ETHSAM	ETHEVE	Samuel Loïc	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
95	EUGJLU	EUGENE	Jean-Luc Charles	ASSISTANT CHEF DE CENTRE
96	FAUELO	VITRY	Elodie Myriam	COND AGENT POLY ADM
97	FELYJD	FELICITE	Yvan Jean Daniel	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
98	FIDIEH	FIDIJE	Jean Hervé	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.I
99	FILJMI	FILAUMART	Jean Mickael	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
100	FOLRIC	FOLIO	Richard Frédéric	CONDUCTEUR RECEVEUR
101	FONBRE	FONTAINE	Brenda Océane	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
102	FONCLA	FONTAINE	Claudette Marguerite	AGENT ENTRETIEN
103	FONTJF	FONTAINE	Jean François	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
104	FONTJO	FONTAINE	Jonathan	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
105	FONTPA	FONTAINE	Patrick	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.I
106	FOUJLO	FOUCHANGE	Jean Louis Cédric	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
107	FRALAU	FRANCOMME	Laurent	CONDUCTEUR RECEVEUR
108	FRANJE	FRANCOISE	Jeanick Wilson	CONDUCTEUR RECEVEUR
109	FRUDLA	FRUTEAU de LACLOS	Didier Jean Daniel	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
110	GAEETH	ETHEVE	Gaël Laurent	CONDUCTEUR RECEVEUR
111	GALAUJ	GALLUX	Aurélien Anne Claire	CONDUCTEUR RECEVEUR
112	GALJER	GALTIER	Jérôme	CONDUCTEUR RECEVEUR
113	GASJEA	GASTRIN	Jean Martinel	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
114	GERYAN	GERBITH	Yann Robert	CONDUCTEUR RECEVEUR
115	GIGTHO	GIGANT	Thomas Said	CONDUCTEUR 9 PLACES
116	GONNLO	GONNEAU	Louis Frégis	CONDUCTEUR RECEVEUR
117	GONNMA	GONNEAU	Marie Michèle	CONDUCTEUR RECEVEUR
118	GONSAB	GONTHIER	Marie Sabrina	CONDUCTEUR RECEVEUR
119	GONTHE	GONTHIER	Henri Claude	CONDUCTEUR RECEVEUR
120	GONTMA	GONTHIER	Martino	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
121	GOUJAG	GOULJER	Marie Georges	CONDUCTEUR 9 PLACES
122	GRAJOS	GRAVIER	Marie Josée	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
123	GRASAN	GRACET	Marie Sandrine	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
124	GRAVJC	GRAVIER	Jean Claude	CONDUCTEUR RECEVEUR
125	GROADE	GRONDIN	Adélaïde	CONDUCTEUR RECEVEUR
126	GROFRE	GRONDIN	Frédéric Joseph	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
127	GROGUK	GRONDIN	Guillaume Kenny	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
128	GROJDA	GRONDIN	Jean Daniel	CONDUCTEUR RECEVEUR
129	GROJER	GRONDIN	Jérémy	CONDUCTEUR RECEVEUR
130	GROJOS	GRONDIN	Joseph Dominique	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
131	GROJUL	GRONDIN	Jean Ulysse	COND AGENT POLY ADM
132	GROLAU	GRONDIN	Laurent	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
133	GROMAT	GRONDIN	Mathias	CONDUCTEUR RECEVEUR TEMPORAIRE
134	GRONOE	GRONDIN	Noé	CONDUCTEUR RECEVEUR
135	GROPTR	GRONDIN	Jean Patrice Joseph	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
136	GUMALL	GUMIEL	Allison	RESPONSABLE COMMERCIALE
137	HALJEA	HALLE	Jeannick	CONDUCTEUR RECEVEUR
138	HASSUL	HASSANI ALI	Sullivan	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
139	HOAAND	HOARAU	André	CONDUCTEUR RECEVEUR
140	HOABEA	HOARAU	Beatrice	CONDUCTEUR RECEVEUR
141	HOACED	HOARAU	Cédric	MECANICIEN CONFIRME
142	HOAGIS	HOARAU	Marie-Gisèle	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
143	HOALOG	HOARAU	Logan Jean Léo	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
144	HOAMAN	HOARAU	Marie Nathalie	CONDUCTEUR RECEVEUR
145	HOAPAT	HOAREAU	Marie Patricia	TECHNICIEN FRIGORISTE CONFIRME
146	HOARDA	HOAREAU	Jean Dany	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
147	HOAREM	HOAREAU	Mathieu	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
148	HOARGI	HOARAU	Gilles Mickaël	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
149	HOARJA	HOARAU	Jérôme Alain	CONDUCTEUR RECEVEUR
150	HOARJE	HOARAU	Jean Dominique	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
151	HOARMA	HOARAU	Marc	MECANICIEN REFERENT TECHNIQUE
152	HOARTH	HOAREAU	Thomas	CONDUCTEUR RECEVEUR
153	HOAVIN	HOAREAU	Vincent Olivier	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
154	HODNIC	HODGI	Nicolas	MECANICIEN CONFIRME
155	HUEALE	HUET	Jean Alexandre	CONDUCTEUR RECEVEUR
156	HUECH	HUET	Christophe Marius	CONDUCTEUR RECEVEUR
157	HUEDAM	HUET	Damien	CONDUCTEUR 9 PLACES
158	IMAALI	IMAHO ICHIZA	Alix	CONDUCTEUR RECEVEUR
159	IMDINE	IM	Dine	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
160	INENIC	INEGE	Nicolas	CONDUCTEUR RECEVEUR
161	ITEMIC	ITEMA	Gélin Michel	CONDUCTEUR AGENT POL. ATELIER
162	JACJCH	JACALAS	Jean Christophe	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
163	JEACLA	JEAMBLU	Claude François	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
164	JHAELI	JHANI	Marie Elisa	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
165	JIBJCE	JIBANE	Jean Céleste	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
166	JOLFRA	JOLIPRE	Frantz	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
167	JORBRU	JORON	Jean Bruno	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
168	JORGEO	JORON	Georges Marie Henri	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
169	JOUEV	JOUVENOT	Devane Simon	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
170	JULINA	JULIE	Nathalie Christelle	CONDUCTEUR RECEVEUR
171	KBIJEA	K'BIDY	Jean Rémy	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
172	KBIROS	KBIDI	Roselyn Antoine	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
173	LABWIL	LABORIEUX	Willy Jean Philippe	CONDUCTEUR RECEVEUR
174	LALUBE	LALLEMAND	Jean Bernard	COND. AGENT POL. COURSIER AUTR
175	LAMOCY	LAMOLY	Cyrielle Marie Deva	RESPONSABLE METHODE
176	LAUJOS	LAURET	Joseph Emmanuel	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.I
177	LEBCHR	LEBON	Christopher	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
178	LEBGAE	LEBON	Gaetan Jean Emmanuel	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
179	LEBMAT	LEBON	Mathieu Antoine	CONDUCTEUR RECEVEUR
180	LEBTID	LEBON	Tidji Jean Daniel	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
181	LEFFRE	LEFEVRE	Frédéric Joseph	CONDUCTEUR RECEVEUR
182	LEGJOH	LEGROS	Johan Cédric	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
183	LENJEA	LENCLUME	Jeannick	CONDUCTEUR RECEVEUR
184	LEPEY	LEPERLIER	Jean Yves	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL

1A

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
185	LIBALE	LIBER	Alex Eleuther	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
186	LIDDID	LIGDAMIS	Didier Jean Patrick	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
187	LIOJCR	LIONI	Jean Christopher	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
188	LONIPL	LONI	Pierre Louis	CONDUCTEUR RECEVEUR
189	MAHALI	MAHAMOUDOU	Ali	CARROSSIER CONFIRME
190	MAISAM	MAILLOT	Samuel Dorian	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
191	MALKAR	MALET	Marie Karine	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
192	MANOUY	MANOUIERE	Jean Yohan	CONDUCTEUR RECEVEUR
193	MANWAR	MANOUIERE	Warren Jean Vincent	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
194	MAREEC	MAREE	Cyrille	CONDUCTEUR RECEVEUR
195	MARIAS	MARIAMA	Sandra	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
196	MARIMI	MARIDIANDA	Miguel Jean François	CONDUCTEUR RECEVEUR
197	MARMIC	MARION	Michel Olivier	CONDUCTEUR RECEVEUR
198	MARQIE	MARTINO	Quentin Jean Erwan	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
199	MAULUD	MAUCOUVEA	Ludovic Max	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
200	MEZBRU	MEZINO	Bruno Stéphane	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
201	MGOJPA	M'GOUVRI	Jean Patrick	CONDUCTEUR TOURISME ET OCCAS.
202	MIHSEB	MIHA-NAHOZOMIA	Sébastien Jean Yann	COND. AGENT POL. EXPLOITATION
203	MOHLIA	MOHAMED	Lihadi Abdallah	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
204	MONDCA	MONDON	Catherine Mireille	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
205	MONTHI	MONTIGNY	Thibaut Robert Marie	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
206	MOOLBE	MOOLAND	Belal	AGENT ADMINISTRATIF
207	MORBPH	MORBY	Philippe Rosaire	CONDUCTEUR RECEVEUR
208	MORCLA	MOREL	Clarine-Isabelle	CONDUCTEUR 9 PLACES
209	MOTYAN	MOTHE	Yanis Gérard	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
210	MOUARJ	MOUTIEN	Astride Jennifer	CONDUCTEUR RECEVEUR
211	MOUERI	MOUNIAMA	Jean Eric	CONDUCTEUR RECEVEUR
212	MOUNIY	MOUNIAMA	Yohann Ghislain	CONDUCTEUR 9 PLACES
213	MOUNVA	MOUNY VINGATAPA	Ambrolse Germain	CONDUCTEUR RECEVEUR
214	MOUSTO	MOUSSA	Tohir	CARROSSIER CONFIRME
215	MURROB	MURAT	Roberto Serge	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.I.
216	MUSRAC	MUSSARD	Rachel Sophia	CONDUCTEUR RECEVEUR
217	MUSSTH	MUSSARD	Thierry Benoît	CONDUCTEUR RECEVEUR
218	NARJCF	NARBE	Jacques Claude	CONDUCTEUR RECEVEUR
219	NATDAV	NATIVEL	David Jean Albert	CONDUCTEUR RECEVEUR
220	NATHER	NATIVEL	Herland Christophe	CONDUCTEUR RECEVEUR
221	NAZPAT	CALOGINE	Marie Thérèse Patric	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
222	NEESHA	NEEYAMUTHKHAN	Shareef Ahmad	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
223	NEPLOI	NEPAL	Loïc Julien	COND. AGENT POL. EXPLOITATION
224	NUMANC	NUMAN	Cédric	CONDUCTEUR RECEVEUR
225	OGNJUL	OGNARD	Julien	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
226	PATMJR	PATON	Mickael Jean Roland	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
227	PATTJI	PATTIAMA	Jimmy	CONDUCTEUR RECEVEUR
228	PAUSRI	PAUS	Richard	CONDUCTEUR RECEVEUR
229	PAYALE	PAYET	Alexandre	CONDUCTEUR RECEVEUR
230	PAYEBE	PAYET	Bertrand Jean Karl	CONDUCTEUR RECEVEUR

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
231	PAYEDA	PAYET	Dany	CONDUCTEUR RECEVEUR
232	PAYEDM	PAYET	Damien	CONDUCTEUR RECEVEUR
233	PAYEFJ	PAYET	François Jean	CONDUCTEUR RECEVEUR
234	PAYEFR	PAYET	Frédéric	COND AGENT POLY ADM
235	PAYEFW	PAYET	François Willy	CONDUCTEUR RECEVEUR
236	PAYEHE	PAYET	Henri	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
237	PAYEJF	PAYET	Jean François	COND. AGENT POL. COURSIER AUTR
238	PAYEJO	PAYET	Joé Ghislain	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
239	PAYEPA	PAYET	Jean Pascal	RESP VISITES TECHNIQUES
240	PAYEST	PAYET	Stéphane	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
241	PAYISA	PAYET	Isabelle	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
242	PAYJER	PAYET	Noël Jérôme	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
243	PAYJMX	PAYET	Jean Max	CONDUCTEUR 9 PLACES
244	PAYJOG	PAYET	Joseph Guy	CONDUCTEUR RECEVEUR
245	PAYJON	PAYET	Jonathan	CONDUCTEUR RECEVEUR
246	PAYJOR	PAYET	Jordan Roger	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
247	PAYPAT	PAYET	Patrick	CONDUCTEUR AGENT POL. ATELIER
248	PAYQUE	PAYET	Quentin	MECANICIEN
249	PAYROB	PAYET	Jean Robert	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
250	PAYROM	PAYET	Romain Phillippe	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
251	PAYROS	PAYET	Rosane Patricia	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
252	PAYSEB	PAYET	Sébastien Louis	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
253	PAYTED	PAYET	Teddy	CONDUCTEUR RECEVEUR
254	PAYULR	PAYET	Ulrick Jean Harry	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
255	PERLAU	PERSEE	Laurent Vétane	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
256	PERYAN	PERIANAYAGOM	Yannis	MECANICIEN CONFIRME
257	PETBEN	PETIT	Benjamin	COND AGENT POLY ADM
258	PETCIN	PETERS	Cindy	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
259	PETJJA	PETERS	Jean Jacques	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
260	PICACA	PICARD	Camille Alix	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
261	PICFRE	PICARD	Frédéric	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
262	PICJNO	PICHONNIERE	Jean Noël	CONDUCTEUR AGENT POL. ATELIER
263	PIGELE	PIGNOLET	Marie Eleanore	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
264	PLANMJ	REMULE	Marie Josée	CONDUCTEUR RECEVEUR
265	PORGER	PORTO	Gérard Jean Michel	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
266	POTSUL	POTHIN	Sully	CONDUCTEUR 9 PLACES
267	RACIDE	RACINE	Désiré	CONDUCTEUR RECEVEUR
268	RAMACK	RAMJEAN	Ackbar Ahmud Ally	CONDUCTEUR RECEVEUR
269	RAMCOL	RAMIN	Colin	CONDUCTEUR RECEVEUR
270	RAVYAN	RAVENNE	Yanis	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
271	REYTHI	REYPE	Thierry	CONDUCTEUR RECEVEUR
272	RICJPA	RICQUEBOURG	Jean Patrice	CONDUCTEUR RECEVEUR
273	RICSTE	RICQUEBOURG LAURET	Stéphanie Marie Leil	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
274	RIVARY	RIVIERE	Ary Claude	CONDUCTEUR RECEVEUR
275	RIVCLA	DIJOUX	Claudie Antoinette	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
276	RIVDOM	RIVIERE	Dominique Mickaël	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL

M

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
277	RIVEPI	RIVIERE	Epiphane	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
278	RIVJEB	RIVIERE	Jean Bernard	CONDUCTEUR AGENT POL. ATELIER
279	RIVJEG	RIVIERE	Jean Guillaume	CHEF DE CENTRE ST LOUIS
280	RIVJER	RIVIERE	Jean René	CONDUCTEUR RECEVEUR
281	RIVLAU	RIVIERE	Laurent	CHEF DE PARC
282	RIVLOU	RIVIERE	Louis Philippe	CONDUCTEUR RECEVEUR
283	RIVMIC	RIVIERE	Mickaël	CONDUCTEUR RECEVEUR
284	RIVPAT	RIVIERE	Patrick Paul	CONDUCTEUR RECEVEUR
285	RIVROS	RIVIERE	Rosalre Noé	CONDUCTEUR RECEVEUR
286	RIVTHE	RIVIERE	Théodore Jean Christ	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
287	ROBAIM	ROBERT	Aimé Donadieu Louis	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
288	ROBCLA	ROBERT	Marie-Claire	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.L
289	ROBMIC	ROBERT	Mikaël Benjamin	CONDUCTEUR 9 PLACES
290	SABBRI	SABRILAMOUR	Brigitte Marie Hélèn	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
291	SAISTE	SAIBO	Steeven Clarence	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
292	SALAJO	SALAMBEAU	Josélito	CONDUCTEUR RECEVEUR
293	SALDAV	SALVAN	David	CHEF DE CENTRE
294	SALJAL	SALVADOR	Jean Alain	CONDUCTEUR TOURISME ET OCCAS.
295	SAUANN	ORBAN	Annelise	COND AGENT POLY ADM
296	SAUDOM	SAUTRON	Dominique	CONDUCTEUR RECEVEUR
297	SAUEXP	SAUTRON	Expédit Nicol	CONDUCTEUR RECEVEUR
298	SAUVAL	SAUTRON	Valérie	CONDUCTEUR RECEVEUR
299	SCONAT	SCOUARNEC	Nathalie	RESPONSABLE COMMERCIALE
300	SERJMA	SERY	Jean Maurice	DIRECTEUR TECHNIQUE
301	SERNIC	SERY	Nicole Max	CONDUCTEUR RECEVEUR
302	SEVKAR	SEVAGAMY	Karl Jimmy	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
303	SIAOUT	SIKA	Outibain	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
304	SIBMMA	SIBY	Marguerite Marie	AGENT ENTRETIEN
305	SIBYJD	SIBY	Jean Didier	COND AGENT POLY ADM
306	SINAMG	SINAMAN	Ghislain	CONDUCTEUR RECEVEUR
307	SINAMH	SINAMAN	Hendrich Jean Samuel	CONDUCTEUR RECEVEUR
308	SINASV	SINIEN	Asvines	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
309	SINECO	SINEDIA	Cédric Olivier	RESP POLE CLIMATISATION
310	SOUJFR	SOUBANA	Jean Fred	CONDUCTEUR RECEVEUR
311	STALAU	STANCZAK	Laurent Roger Roman	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
312	SUZFTJ	SUZANNE	Florent Jean Thierry	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
313	TAFTJW	TAFIKI	Thierry Jean Wilfrid	CONDUCTEUR RECEVEUR
314	TAIGER	TAILAMEE	Jean Gérard	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
315	TALLAU	TALERIEN	Laurent	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
316	TALMIC	TALERIEN	Michel	CONDUCTEUR RECEVEUR
317	TAMEDI	TAMTBON	Edina Marie Laura	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
318	TANGAM	TANGAMOUTOU	Jean David	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
319	TANKEV	TANGAMA	Kévin	CONDUCTEUR RECEVEUR
320	TAOJAC	TAOCHY	Jacques	CONDUCTEUR RECEVEUR
321	TECLAR	TECHER	Larry	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
322	TECMAU	TECHER	Maurice Frederic	COND. AGENT POL. ENTRETIEN B.L

1/1

LISTE DU PERSONNEL TMO SA TRANSFERABLE AU 31 DECEMBRE 2023

Nombre	Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé
323	THRMAN	THRESTRAN	Marie Manuella	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
324	TIMSEB	TIMALAMACOME	Jean Sébastien	CONDUCTEUR RECEVEUR
325	TIRPIW	TIRPEDIAN	Jean Willy	CONDUCTEUR RECEVEUR
326	TORHUG	TORNEY	Huguet Jérôme	CONDUCTEUR RECEVEUR
327	TROJEA	TROVALET	Jean Louis	CONDUCTEUR RECEVEUR
328	TROMIC	TROVALET	Jean Michel Benoît	CONDUCTEUR RECEVEUR
329	TSIJEL	TSIMIASA	Jean Eldin	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
330	TURPJE	TURPIN	Jean Gérard	CONDUCTEUR RECEVEUR
331	TURPJL	TURPIN	Jean Louis	MECANICIEN REFERENT TECHNIQUE
332	TURPMA	TURPIN	Mathieu	DIRECTEUR D'EXPLOITATION
333	TURPRO	TURPIN	Roland	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
334	TURPSE	TURPIN	Serge Dominique	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
335	VAUNEL	VAULRY	Jean Nelson	CONDUCTEUR RECEVEUR
336	VELCHR	VELAYOUDON	Christophe	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
337	VELYAN	VELLE	Yannis	CONDUCTEUR TOURISME ET OCCAS.
338	VIENTAT	VIENCE	Natacha	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
339	VIENTMI	VIENCE	Mickaël Doris	CHEF D'ATELIER
340	VIGJUL	VIGNE	Julien Alexis	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
341	VIRAJK	VIRADE	Jean Kévin	CONDUCTEUR RECEVEUR
342	VIRVAD	VIRICATIN	Vadivel Marde	CONDUCTEUR RECEVEUR
343	VISNAT	BASQUE	Marie Natacha	CONDUCTEUR RECEVEUR
344	VITKEV	VITRY	Kévin	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
345	VITRJE	VITRY	Jean Paul	CONDUCTEUR RECEVEUR
346	XAVJEA	XAVIER	Jean Patrick	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL
347	ZETGER	ZETTOR	Gérard Didier	CONDUCTEUR RECEVEUR
348	ZETJPA	ZETTOR	Jean Paul	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
349	ZETLAU	ZETTOR	Laurent	CONDUCTEUR T.S ET OCCASIONNEL

/M

REPRESENTANTS DU PERSONNEL EN COMITE SOCIALE ECONOMIQUE (11 titulaires et 11 suppléants)

Syndicat	Collège	Membres	Nom et prénoms	Elu le	Expire le
UR 974	1er	Titulaire	PAYET Frédéric	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Titulaire	GONTHIER Martino	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Titulaire	MAREE Cyrille	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Titulaire	HODGI Nicolas	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Suppléant	MARIDIANDA Miguel	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Titulaire	FONTAINE Patrick	08/02/2023	08/02/2026
C.F.D.T	1er	Titulaire	TURPIN Jean Louis	08/02/2023	08/02/2026
C.F.T.C	1er	Titulaire	BOISVILLIER Thierry	08/02/2023	08/02/2026
F.O	1er	Titulaire	ITEMA Michel	08/02/2023	08/02/2026
C.F.D.T	2ème	Titulaire	SERY Jean Maurice	08/02/2023	08/02/2026
C.F.D.T	2ème	Titulaire	VIENCE Mickael	08/02/2023	08/02/2026
UR 974	1er	Suppléant	RACINE Désiré	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Suppléant	JULIE Nathalie	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Suppléant	LAURET Emmanuel	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Suppléant	BEDACHE Cédric	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Suppléant	FONTAINE Jonathan	08/02/2023	08/02/2026
	1er	Suppléant	ABODI Sully	08/02/2023	08/02/2026
C.F.D.T	1er	Suppléant	SIBY Jean Didier	08/02/2023	08/02/2026
C.F.T.C	1er	Suppléant	BASQUE Natacha	08/02/2023	08/02/2026
FO	1er	Suppléant	VIRICATIN Vadivel	08/02/2023	08/02/2026
C.F.D.T	2ème	Suppléant	BEGUE Jean Bernard	08/02/2023	08/02/2026
C.F.D.T	2ème	Suppléant	ROBERT Aimé	08/02/2023	08/02/2026
Délégué syndical UR 974			PAYET Frédéric		
Délégué syndical F.O			ITEMA Michel		
Délégué syndical C.F.T.C			BOISVILLIERS Thierry		
Délégué syndical C.F.D.T			TURPIN Jean Louis		

Représentant du CE au Conseil Surveillance

MAREE Cyrille
Jean Maurice SERY1er collège
2ème collège

Annexe 12

Annexe 13 : Matériels ayant bénéficié du crédit d'impôt 244 quater W au cours des 5 derniers exercices

- Année 2019 : acquisition de 13 véhicules pour un montant total de 2 242 022 € (agrément du 27 août 2019)
- Année 2020 : acquisition de 20 autocars pour un montant total de 3 529 140 € (agrément du 30 novembre 2020)
- Année 2021 : acquisition de 14 autocars pour un montant total de 2 730 000 € (agrément du 14 février 2022)
- Année 2022 : acquisition de 16 autocars pour un montant total de 1 871 168 € (agrément du 14 octobre 2022)
- Année 2023 : acquisition de 4 autocars pour un montant total de 425 696 € (agrément du 08 février 2024)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.